éduquer

tribune laïque n°95 **février 2013**

la ligue

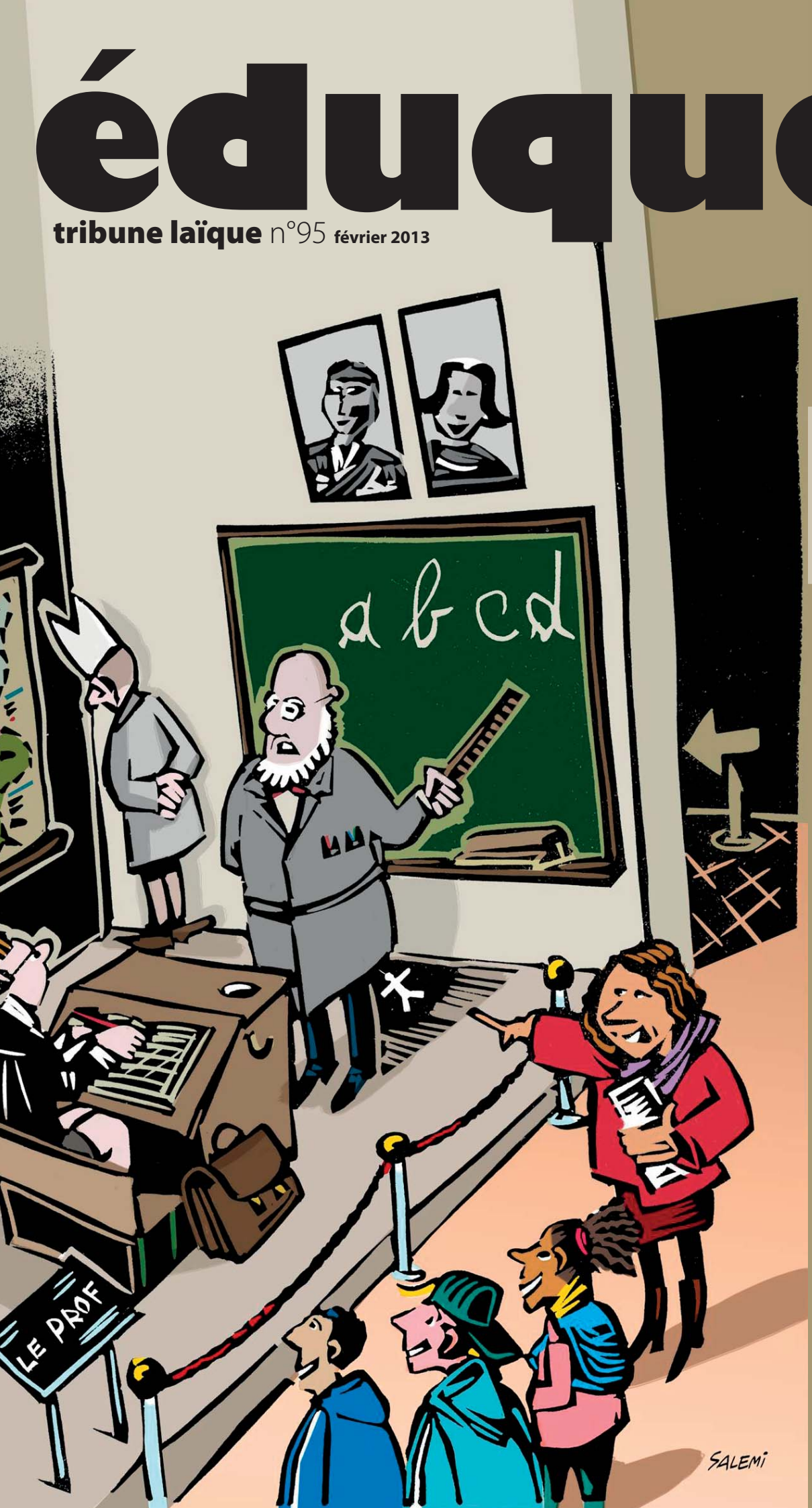

dossier
Un homme à l'école...

éducation
Filles - garçons: une même école?

actualité
Quelle réforme de l'enseignement pédagogique?

à la ligue
Un comité de parents: une ouverture sur l'école

médias
«Penser globalement, agir localement»

scolarité et environnement
Plan Nature

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Sommaire

Éditorial

Souhaits... p 3

Roland Perceval

Focus

Focus p 4

Marie Versele

Actualité

Quelle réforme de l'enseignement pédagogique ? p 6

Juliette Bossé

1 Académie, 5 pôles, 3 zones p 9

Valérie Silberberg

Position politique

Réforme de l'enseignement supérieur p 11

Le Bureau exécutif de la Ligue

Éducation

Filles-garçons : une même école ? p 12

Yves Robaey et Chantal Stouffs

Dossier : Un homme à l'école...

Dossier et interview réalisés par Marie Versele

Un homme à l'école... p 15

Institu(teur)-trice p 17

Sur le terrain... p 20

Le politique et le genre à l'école p 22

En savoir plus... p 24

Régionales

L'agenda p 26

À la Ligue

Un comité des parents : une ouverture sur l'école p 28

Marie-Mathilde Vienne

Histoire

Walthère Frère-Orban (1812-1896) p 32

René Robbrecht

Scolarité et environnement

Plan Nature p 33

Laurent Bourgois

Médias

« Penser globalement, agir localement » p 35

Michel Gheude

En vrac

Parutions et événements p 37

éduquer

est édité par

la ligue

de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Editeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Eduquer
Valérie Silberberg

Mise en page
Eric Vandenheede
assisté par Marie Versele

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré à ce numéro:
Roland Perceval
Marie Versele
Valérie Silberberg
Juliette Bossé
Le Bureau exécutif de la Ligue
Dominique Delfosse
Yves Robaey
Chantal Stouffs
Marie-Mathilde Vienne
René Robbrecht
Laurent Bourgois
Michel Gheude

Roland Perceval, *président de la Ligue*

Souhaits…

…Le seul fait de rêver est déjà important.

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer.

Et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions.

Je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de résister à l'enlisement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite surtout d'être vous.

Jacques Brel - 1er janvier 1968

Ces souhaits de Jacques Brel, je les fais miens pour vous les offrir à l'aube de cette année nouvelle.

Ils traduisent ce que notre combat est et devra être tout au long de cette année qui s'ouvre et qui sera le prélude de 2014, année du 150e anniversaire de la fondation de la Ligue.

Mais les défis et les problèmes qui secouent notre monde actuellement sont tels, que l'on se prend parfois à être découragé. Ce n'est pas le sens de notre action, nous laïques, devant toujours faire preuve de vigilance.

Je voudrais, dans ce court texte, vous faire part de ma révolte de plus en plus grandissante devant, non seulement les atteintes graves aux droits de l'homme en général, mais surtout aux droits de la femme.

La situation des femmes dans le monde est catastrophique et les événements en Inde sont là pour, à nouveau, nous le rappeler.

Comment peut-on agir et laisser ravaler au rang d'objet ces femmes qui font partie de plus de la moitié de l'humanité, celles qui sont la source de la vie ? Comment peut-on nier l'existence-même des femmes, soit en les cachant par un voile, soit en leur arrachant leur féminité (même en Belgique… !), soit en leur ôtant le droit à l'instruction ? Quels sont ces barbares qui s'arrogent le droit de disposer de la vie de celles sans qui rien ne serait possible, sans qui leur vie même n'existerait pas, sans qui leurs enfants ne seraient pas nourris, élevés, éduqués…

Comment peut-on tolérer qu'au nom d'un dieu quelconque, on détruise l'essence même de la vie, qu'on bafoue la morale la plus élémentaire en considérant les femmes comme de vulgaires objets à jeter quand on s'est satisfait.

Il est salutaire que dans un pays, l'un des plus grands du monde, où le système des castes est une négation de toute civilisation digne de ce nom, le peuple se lève pour dire : « Ça suffit ! »

Et nous ? Allons-nous nous lever dans notre propre pays où ils se passent aussi des négations de la femme ? Allons-nous longtemps tolérer que des habitants de notre pays se conduisent comme des barbares vis-à-vis des femmes ? Sans parler des enfants… Et nous, sommes-nous plus beaux et meilleurs que les autres ?

La Ligue est la Ligue de l'Enseignement et c'est par l'enseignement qu'il faut, nous ne cessons de le répéter, transmettre le respect de l'autre, quelle que soit son origine, quel que soit son sexe. Il est grand temps que dans notre enseignement, les religions castratrices et sources d'intégrisme ne soient plus enseignées en tant que telles et soient remplacées par un cours de citoyenneté et de philosophie qui fasse la part belle aux droits de l'homme, de tous les hommes, et plus particulièrement des femmes qui sont les plus attaquées aujourd'hui. Paradoxe extraordinaire de celui qui s'en prend à la mère de ses enfants…

Je vous souhaite une année 2013 pleine de vertus féminines…

Cotisation et don 2013

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2013**, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2013** est de **20€** minimum.

Par ailleurs, faire un **don**, c'est marquer votre soutien
(les dons de 40€ et plus sont déductibles de vos impôts)

A verser sur le compte :
BE19 0000 1276 64 12
BIC : BPOTBEB1
de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl
rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
Communication : cotisation ou don 2013

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez contacter Laurent Bourgois : Tél. : 02/512.97.81
Email : admin@ligue-enseignement.be

Marie Versele, *animatrice du secteur Communication*

Billet d'humeur

Le passage du temps

L'actualité est parfois pleine de contradictions. Au moment où le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles conclut un accord pour planifier la réforme de la formation initiale des enseignants, qui vise à augmenter encore le niveau de compétence des enseignants, la presse se fait l'écho de l'initiative de deux mamans qui optent pour « l'éducation à la maison » en raison de leurs convictions religieuses et de leur manque de confiance en l'école.

À ce propos, peut-être conviendrait-il de ne pas tout confondre, et, en particulier, de distinguer l'éducation familiale, dans le cadre de laquelle se transmettent, de manière souvent informelle, une conception et une façon de vivre, des valeurs, des convictions philosophiques et religieuses, des engagements politiques, et l'enseignement, qui s'occupe prioritairement de l'instruction et de l'acquisition des compétences scolaires qui, progressivement, outillent les jeunes, pratiquement et intellectuellement, pour leur permettre de participer activement à la société, en tant que citoyen et en tant qu'agent économique.

Cet exemple, pour anecdotique qu'il soit, montre à quel point la réforme de la formation initiale des enseignants est motivée. Non pas que « l'ancienne » ou l'actuelle ne fut pas bonne, mais parce que les instruments du passé permettent rarement de se saisir correctement des enjeux et des réalités concrètes des temps présents et à venir. Les enseignants d'aujourd'hui sont confrontés à des situations et à des problèmes qui demandent des réponses adaptées, fondées sur des compétences actualisées.

Comme l'indique la note du gouvernement, *« le métier d'enseignant s'est complexifié, les difficultés auxquelles il faut faire face et les inquiétudes qu'il engendre ne sont plus suffisamment de nature à attirer vers la formation des adultes hautement compétents et convaincus à la fois de leur pouvoir d'agir en faveur de l'émancipation et de l'apprentissage de tous, de l'épanouissement et de la réussite de chacun, du vivre ensemble et de la construction d'une culture commune. »*[1]

Le passage du temps impose, dans le domaine de l'éducation, comme dans tous les domaines de l'activité humaine, de réactualiser ce qu'il convient d'apprendre et comment le faire. Au risque, sinon, que les connaissances enseignées à l'école deviennent un savoir de Mandarin, une langue morte, que seuls comprennent, les héritiers du passé.

Patrick Hullebroeck, directeur

1. Note d'orientation concernant la formation initiale des enseignants, janvier 2013.

Un jour… en 1995

L'attentat meurtrier à Oklahoma City

Le 19 avril 1995, l'attentat à la bombe à Oklahoma City, perpétré par Timothy Mc Veigh (fanatique d'extrême-droite) entraîna la mort de 168 personnes.
Ce jour-là, Timothy McVeigh (vétéran de l'armée américaine), sympathisant du Mouvement des miliciens, avec la complicité de Terry Nichols, détruisit à l'explosif le bâtiment fédéral Alfred P. Murrah dans le centre-ville d'oklahoma City. Tuant 168 victimes, blessant plus 680 personnes, endommageant 324 bâtiments dans un rayon de 16 pâtés de maisons, détruisant 86 voitures et soufflant les vitres de 258 bâtiments, cet acte terroriste fut l'attentat le plus destructeur sur le sol américain jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001. On estima les dégâts de l'explosion à plus de 652 millions de dollars.
Opposé à la gestion par le gouvernement du siège de Waco (1993) et de l'incident de Ruby Ridge (1992), Mc Veigh programma son acte afin de le faire coïncider avec le deuxième anniversaire du siège de Waco. Pour rappel, le siège de la secte Waco connut une issue dramatique en 1993, après 51 jours de blocus par les forces de police : 82 personnes perdirent la vie, dont 21 enfants et le leader du groupe, David Koresh, à la suite d'un incendie. Aux États-Unis, beaucoup considèrent que ce siège est l'action la plus meurtrière du gouvernement américain contre ses propres citoyens depuis la guerre de Sécession.
Directement canalisés, arrêtés et inculpés, Mc Veigh et Nichols furent jugés et condamnés en 1997. McVeigh fut exécuté par injection létale le 11 juin 2001, Nichols fut condamné à la prison à perpétuité.

Bande dessinée

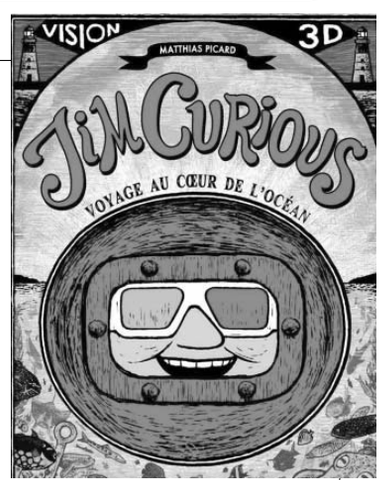

« Jim Curious », *de Matthias Picard*

Les jeunes éditions 2024 ne font pas des livres comme les autres. Voici qu'elles publient Jim Curious, voyage au coeur de l'océan, un élégant ouvrage signé par Matthias Picard. Jim Curious est un ouvrage muet, grand format et en noir et blanc, dont la particularité est de se lire avec des lunettes 3D. On ne parle pas ici de la 3D de cinéma, mais de la 3D par anaglyphes, c'est-à-dire des pages qui prennent du relief et de la profondeur en les lisant avec des lunettes à filtres rouge et bleu. Jim Curious, scaphandrier à la découverte des fonds sous-marins, nous invite dans un voyage surprenant, explorant les merveilles comme les désastres rencontrés en mer : les déchets des hommes, des épaves tristement endormies, mais aussi les algues oscillant paisiblement à travers les flots marins, des créatures diverses plus bizarres les unes que les autres, un requin terrifiant… Pas besoin de discours, les images parlent d'elles-mêmes. Une BD qui plaira tant aux parents qu'aux enfants !

Vidéo

« Mais qui est le Délégué général aux droits de l'enfant ? »
Pour répondre à cette question, et présenter aux plus jeunes une institution qui vient de fêter ses vingt ans, le Délégué général, Bernard De Vos, a choisi les supports vidéo.
Y présentant les droits qui touchent à l'essentiel de la vie des jeunes, comme la famille, l'école, la santé ou encore la sécurité, le Délégué général y insiste aussi sur la liberté d'expression, le droit à la culture, aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives, ou encore de participer librement à la vie culturelle et artistique. Un outil percutant et pertinent à une époque où les jeunes restent friands de nouvelles technologies.
http ://vimeo.com/54008582

Internet

La Sonuma - Archives audiovisuelles

La Sonuma préserve, numérise et valorise les archives audiovisuelles de la RTBF. Ce blog, en constante évolution, a pour but de vous faire découvrir la richesse et la diversité de cette collection d'archives audiovisuelles unique en Belgique francophone : émissions cultes, perles rares, documents inédits… Au fur et à mesure des semaines, une sélection des moments les plus représentatifs de l'histoire de la radio et de la télévision sera publiée. À noter un certain nombre de séquences de la « Télévision scolaire ».

http ://blog.sonuma.be

sonuma
LES ARCHIVES AUDIOVISUELLES

Musique

Syd Matters, Ghost Days

Petit retour en arrière… En 2008, Syd Matters signait son troisième opus Ghost Days, merveille de délicatesse et de profondeur qui vous pousse à la sérénité.

Appel à l'évasion… Ghost Days est un opus à l'ambiance profonde, nocturne mais lumineuse ; aux textes sur des questions existentielles, invitant à penser - panser- ses troubles grâce à des mélodies aériennes et entêtantes superbement composées et interprétées dans un anglais parfait et organisées autour d'arrangements utilisant des claviers et des synthés discrets.

Sans jamais tomber dans le pathos, Syd Matters parvient à nous donner du plaisir, à nous apaiser à travers sa pop folk délicate, profonde, mais enthousiaste.

Titres coups de cœur : Cloudflakes, After All These Years, Everything Else et I Was Asleep. À découvrir et à partager !

Activité

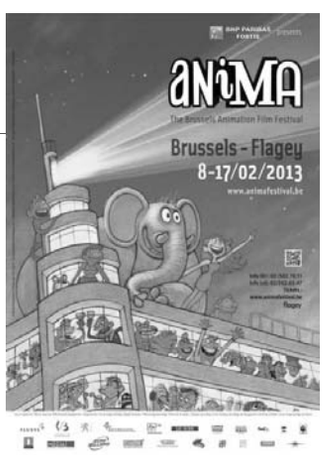

Anima 2013

Rendez-vous annuel incontournable depuis 1982, Anima est le festival du film d'animation à ne pas rater avec vos enfants. Projections diverses, nuit animée, avant-premières, vidéo-clips, ateliers pour enfants, concerts, expositions, rencontres... Autant d'occasions qui font d'Anima un festival de choix !

Du 8 au 17 février 2013 à Flagey, Bruxelles.
Plus d'info : www.animafestival.be

Livre jeunesse

Mes petits imagiers sonores

Dès leur apparition, les livres « Mes petits imagiers sonores » connaissent tous un franc succès. Basés sur le principe simple et efficace d'un son, une image, un mot, ils permettent aux tout-petits de se familiariser avec différents bruits ou sonorités, en posant simplement un doigt sur une puce placée sur chaque image. Joliment illustrés, ces petits livres sont suffisamment solides pour résister aux plus petits. Chaque livre se base sur une thématique (animaux, instruments de musique, oiseaux, transports, politesse, coucher...) qui permet aux enfants de joindre la parole au geste et de reconnaitre des sonorités familières, ou pas.

Une très jolie collection à découvrir dès 10 mois.

Evénement

Le salon Valériane

Le salon Valériane est l'événement festif du bio et de l'écologie à Bruxelles du vendre 19 avril au dimanche 21 avril 2013. Le thème de cette année : comprendre comment notre alimentation est produite, c'est se donner les moyens d'agir pour améliorer l'impact de sa consommation sur la nature !

Pour plus d'info : http ://www.valeriane.be/bruxelles

Expression

« Être Gros-Jean comme devant »

Etre Gros-Jean comme devant signifie ne pas être plus avancé. Avoir eu un espoir important de réussite, de progression sociale, de gains... et se retrouver comme avant, pas plus avancé. À l'origine, un Gros-Jean était un rustre ou un niais, qui n'arrivait pas à comprendre quelque chose, même après qu'on lui eut donné des informations susceptibles de l'aider. Il était donc aussi stupide après qu'avant.

Citation…

« J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé. » - Voltaire

Le saviez-vous ?

Le système nerveux humain est constitué d'environ cent milliards de neurones, ayant chacun, en moyenne, 7000 synapses.

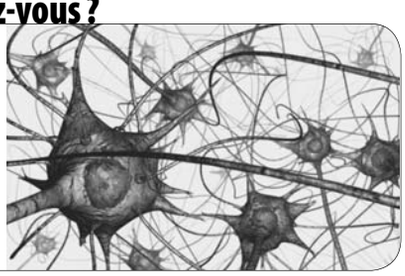

Initiative

Mettre en place un jardin potager à l'école primaire

L'asbl Humus propose un accompagnement aux enseignants qui souhaitent mettre en place un jardin potager, conjugué à un cycle d'animations sur l'alimentation et la vie du potager au fil des saisons. À travers des animations de 3h, à chaque saison, Humus propose d'aborder trois points de vue : celui du jardinier, celui du citoyen et celui du poète.

Le jardin potager à l'école est un espace tout indiqué pour permettre aux enfants de créer un lien privilégié avec un petit espace de nature dans l'école, pour réfléchir à leur alimentation, pour développer la responsabilité collective et la collaboration au sein de leur classe.

Pour plus d'info : www.reseau-idee.be

Juliette Bossé, *secteur Communication*

Quelle réforme de l'enseignement pédagogique ?

L'étude « Evaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles », menée en 2011-2012, par les Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (FUSL), pointait les défaillances et une surcharge de matières inhérentes à la trop courte durée de la formation. En réponse, Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur, a proposé, dans le courant du mois de décembre, une note d'orientation pour une réforme de l'enseignement pédagogique ; note qui vient d'obtenir l'accord du Gouvernement.

Si le projet est adopté, son application devrait être effective en 2015-2016, et il modifiera considérablement la formation initiale des enseignant-e-s en Fédération Wallonie-Bruxelles. Rappelons que cette réforme s'inscrit dans un double contexte : d'une part, on assiste à une forte pénurie enseignante, liée à la fois à un taux important d'abandon de la profession dans les premières années d'exercice, ainsi qu'à un manque de renouvellement des effectifs ; d'autre part, le système scolaire, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est l'un des plus inégalitaires d'Europe.

Face à cela, pratiquement l'ensemble des acteur-trice-s de l'enseignement s'accordent sur une masterisation de la formation des enseignant-e-s, qui devrait permettre de revaloriser la profession et de mieux préparer les enseignant-e-s à leur future tâche, au cœur de problématiques de plus en plus complexes.

Cependant, diverses questions restent en suspens quant aux modalités de la réforme.

6 points importants

Les points importants de la réforme de la formation initiale des enseignant-e-s sont les suivants :

- la formation durera 5 ans pour tous les enseignant-e-s. Les instituteur-trice-s et régent-e-s seront donc formés pendant cinq années au lieu de trois actuellement ;
- tous les enseignant-e-s étant « masterisés », il y aura, en conséquence, une revalorisation barémique pour les instituteur-trice-s et régent-e-s qui accéderont au barème 501 au lieu du barème actuel, 301 ;
- la structure actuelle, composée de quatre niveaux correspondant au maternel, primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur, évoluera en trois niveaux seulement. Les tranches d'âge ne sont pas encore arrêtées et peuvent être définies, par exemple, comme suit : 2, 5-8 ans ; 8-14 ans ; 14-18 ans ou encore : 2, 5-8 ans ; 8-12 ans ; 12-18 ans. Les futurs enseignant-e-s seront ainsi amenés à déterminer leurs choix entre trois orientations, au lieu de quatre :
- la première année de formation sera commune à tous les étudiant-e-s avant une spécialisation par niveau ;
- tous les étudiant-e-s seront formés au sein d'une même école, ce qui entrainera une réorganisation des « écoles normales » et des facultés universitaires de pédagogie ;
- un test de français sera obligatoire au moment de l'entrée dans l'école. Bien que non-sélectif, ce test permettra d'évaluer le niveau de l'étudiant et

d'effectuer une remédiation si besoin.

Jean-Claude Marcourt évoque *« une réforme extrêmement longue qui a un coût »*, estimé entre 500 à 600 millions d'euros sur 20 à 30 ans. Pour financer le projet, le ministre mise sur une réduction de l'échec scolaire qui coûterait, selon les Indicateurs de l'enseignement, 427 millions d'euros par an. Il justifie ainsi ces positions : *« Je (…) mets (ce coût) face à deux choses : le coût de l'échec scolaire pour notre société, avoir autant de jeunes qui échouent a un coût majeur (…) Deux : toutes les études montrent, aujourd'hui, que si nous avons un meilleur enseignement, nous aurons un impact sur le produit intérieur brut. »*[1]

Quelles conséquences sur les enseignant-e-s actuel-le-s ?

Avec l'instauration du master au niveau de la formation initiale, se pose la question de l'harmonisation des statuts entre ancien-ne-s et nouveaux-elles enseignant-e-s. Y aura-t-il une revalorisation pour tous ? Si oui, quelles formations devront suivre les enseignant-e-s bachelier-ère-s pour accéder au nouveau barème ? Envisage-t-on de valoriser les acquis de l'expérience par une validation des compétences et/ou y aura-t-il un système de formation en alternance ? Par ailleurs, *« qu'en sera-t-il de la formation initiale des personnes qui viennent à l'enseignement par d'autres voies, les licenciés qui se destinaient d'abord à la recherche, les travailleurs qui ont accumulé de l'expérience professionnelle utile hors école »* ?[2]

Une sélection via le test de français ?

La plupart des acteur-trice-s de l'éducation vont dans le sens du ministre Marcourt, considérant qu'il est nécessaire de s'assurer du bon niveau des enseignant-e-s en français. En effet, le test de français pourra permettre d'évaluer le niveau des étudiant-e-s et de corriger certaines lacunes, s'il y en a, via une remédiation. Pourtant, la Fédération des Etudiants Francophones (FEF) met en garde contre un test qui pourrait être sélectif et constituer, à terme, un numerus clausus. En outre, le président de la FEF, à l'instar de Eugène Ernst du syndicat CSC, redoute que le test démobilise les étudiant-e-s potentiel-le-s puisque *« l'on sait, suite à pas mal d'études américaines, que les tests contraignants sont une barrière psychologique à l'entrée des études supérieures »*.

2 ans en plus, un frein pour l'étudiant-e ?

La FEF pointe le coût engendré par ces deux années d'études supplémentaires (frais d'inscription, matériel pédagogique, photocopies, déplacements durant les stages, logement, etc.) qui pourrait représenter un frein pour un public plus défavorisé. Toujours selon la FEF, la durée de la formation risque, contrairement à l'objectif de la réforme, d'accentuer la pénurie, décourageant les étudiant-e-s à s'engager dans cinq années d'études, investissement qui ne serait pas forcément compensé par la perspective d'une augmentation salariale, liée au barème 501.

Certains répondent alors que, s'il est nécessaire de mettre en place des aides financières pour ces deux années d'études supplémentaires, les cinq an-

> *« Pour financer le projet, le ministre mise sur une réduction de l'échec scolaire qui coûterait, selon les Indicateurs de l'enseignement, 427 millions d'euros par an. »*

nées que représente la formation, pourraient permettre de mesurer la motivation des jeunes quant au métier. En tout cas, la FEF, seule, semble butter sur les 5 ans, mais diverses voix se font déjà entendre pour un aménagement des cinq ans avec la possibilité, par exemple, d'exercer dès la quatrième année tout en continuant la formation en alternance.

La formation, unique responsable de l'échec scolaire ?

Le ministre Marcourt dit vouloir financer la réforme grâce à la diminution de l'échec scolaire. Il y a matière à s'interroger : en effet, est-il raisonnable d'attribuer l'intégralité de l'échec scolaire à une formation insuffisante des enseignant-e-s ? La structure de l'Ecole n'est-elle pas, elle-même, à remettre en question ? La structuration du curriculum et l'orientation précoce, le redoublement et le sentiment d'échec qui s'ensuit, les dispositifs d'évaluation entre les mains de chaque établissement, le libre choix et la dualité entre les écoles, etc., ne sont-ils pas des problèmes structurels qui contribuent à l'instauration des inégalités ?

En ce sens, selon Pascal Chardome de la CGSP, une amélioration de la formation, pratique et théorique, aura nécessairement un impact fort sur l'Ecole, mais il lui paraît primordial d'accompagner ce processus d'une modification structurelle afin d'instaurer une cohérence dans le système scolaire. Par exemple, si les tranches d'âge changent, il faudrait, selon lui, *« en profiter pour modifier les cursus et mettre en place, par exemple, un tronc commun jusqu'à 15-16 ans »*. De même, pour Eugène Ernst (CSC), se pose, en plus de la formation initiale, la question des effectifs par classe : *« Réformer la formation initiale, oui, mais il faut aussi régler le trop grand nombre d'élèves dans les classes. »*

Quel contenu pour quelle école ?

Un point fondamental n'a pas été abordé par le ministre Jean-Claude Marcourt : la question du contenu des programmes de la formation initiale des enseignant-e-s. En effet, comment ce contenu sera-t-il adapté à la situation actuelle de l'enseignement et aux publics ayant des problèmes spécifiques ? Comment s'articuleront la pratique et la théorie ? Simultanément, tout au long des 5 ans comme le préconise Pascal Chardome, ou en fonction des années ? Quelle sera la fréquence des stages ? Quelle place pour les nouvelles technologies et les langues ? Quelles actions autour de la lutte contre la violence, le racisme et le sexisme ? Etc.

Les questions qui se posent sont nombreuses, et beaucoup attendent de cette réforme qu'elle amorce des réflexions globales autour du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Citons Philippe Schmetz de l'Appel pour une école démocratique qui s'interroge : *« Quelle formation initiale, pour quels enseignants, pour quelle école, pour quelle société ? »*

Rappelons que l'on parle « d'avant-projet », et qu'il reste beaucoup à discuter avant que le texte définitif soit adopté. En tout cas, la plupart des acteur-trice-s restent positif-ve-s puisqu'il semble y avoir, de la part du ministre Marcourt, une réelle volonté de concertation du monde de l'éducation.

1. RTBF info, 10/12/ 2012.
2. *Formation des enseignants : que penser du projet Marcourt ?*, APED, 21/01/2013.

Valérie Silberberg, *responsable du secteur Communication*

1 Académie, 5 pôles, 3 zones

Le 17 janvier, un accord politique a enfin été trouvé entre les membres de la majorité au sujet de l'avant-projet de décret du ministre Jean-Claude Marcourt réorganisant l'enseignement supérieur. Il associe l'excellence de la recherche, la cohérence de l'offre et la qualité de l'enseignement. La volonté est de promouvoir la réussite de l'étudiant.

Après plusieurs mois de discussions, de négociations et de confrontations, le PS et le cdH, principaux adversaires dans ce dossier, sont donc parvenus à trouver un terrain d'entente sur la question des « pôles géographiques » et de l'insécabilité de la zone Bruxelles-Brabant wallon. Cette insécabilité était exigée par l'UCL. S'estimant lésées dans la négociation, l'UCL et une demi-douzaine de Hautes écoles de l'enseignement libre s'étaient en effet fermement opposées au projet ministériel.

Trois niveaux

La structure de l'enseignement supérieur s'organisera finalement en trois niveaux.

Le noyau dur de la réforme se focalisera autour de la création de **l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur)**, académie regroupant tous les acteurs de l'enseignement supérieur - tous types confondus - afin de compléter et de mieux coordonner l'offre d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le but affirmé de la création de l'ARES est d'améliorer encore la qualité de l'enseignement supérieur et de l'inscrire dans la recherche permanente de l'excellence, et cela tant au profit des étudiants que de l'ensemble de la société. On sort d'une logique concurrentielle pour renforcer les collaborations et les synergies.

Sa composition en sera l'ensemble des recteurs, des directeurs présidents, des directeurs d'enseignement artistique, des représentants des membres du personnel et des étudiants.

Ses missions seront les suivantes :

- avis à destination du gouvernement en matière d'offre d'enseignement ;
- visibilité internationale des institutions de l'enseignement supérieur ;
- fédération des ressources disponibles en matière de recherche ;
- pilotage de l'enseignement supérieur (indicateurs et qualité de l'enseignement).

Il y aura également **cinq pôles académiques d'enseignement supérieur (Paes)** : le Brabant wallon, Bruxelles, Liège-Luxembourg, le Hainaut et Namur.

Respectivement centrés sur l'UCL, l'ULB/Université Saint-Louis, l'ULg, l'UMons et l'Université de Namur, ces cinq pôles géographiques regrouperont les établissements d'enseignement supérieur basés dans une même zone géographique. Chacun des pôles sera ainsi organisé autour d'une université. Les Hautes écoles, écoles supérieures des arts et établissements de promotion sociale graviteront également autour de ces cinq pôles.

Ils seront composés par les acteurs d'enseignement supérieur qui organisent un enseignement sur le territoire du pôle.

Ils auront pour missions principales d'informer et d'orienter les étudiants, mais surtout de mettre à disposition des différents personnels et des étudiants des infrastructures et services communs aux établissements établis dans une même zone géographique.

La grande nouveauté de l'accord survenu le 17 janvier est celle des **trois zones académiques «interpôles»**, centrées sur Liège-Namur-Luxembourg, Bruxelles-Brabant wallon et le Hainaut. Elles seront essentiellement focalisées sur l'aide à la réussite et pourront rendre des avis sur les nouvelles habilitations dans l'enseignement supérieur de type court. Leurs missions restent plutôt symboliques. Leur création répond surtout à la volonté de l'UCL de ne pas subir le joug de l'ULB à Bruxelles.

Statut de l'étudiant

Outre la réforme du paysage, une partie importante de l'avant-projet de décret concerne **le statut de l'étudiant** avec la volonté d'uniformiser son statut, qu'il soit dans une université, une Haute école, un conservatoire.

La réforme veut sortir d'une organisation actuelle qui s'inscrit trop souvent encore dans une logique d'échec plutôt que dans la promotion de la réussite. C'est le but que poursuit l'organisation plus modulaire de l'année scolaire qui permet d'engranger les modules de formation que l'étudiant a réussis, afin qu'il puisse avancer dans son cursus davantage en fonction de son propre rythme.

Le ministre Jean-Claude Marcourt va à présent entamer une concertation formelle avec les acteurs de terrain. Il espère revenir à la mi-mars avec leurs avis au gouvernement, pour un vote au parlement à la rentrée académique prochaine.

Sources

- *L'Avenir.net*, 18/01/2013 ;
- *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 17/01 et 18/01/2013 ;
- *Réforme du paysage de l'enseignement supérieur*, publié le 17 janvier sur http ://marcourt.wallonie.be/actualites/~reforme-du-paysage-de-l-enseignement-superieur.htm ?lng=fr.

En bref...

Statut des enseignants

L'avant-projet de décret relatif au statut des enseignants issus du réseau officiel a été remodelé. Parmi les changements importants, notons :

- l'obligation pour un enseignant nommé dans une école, et souhaitant obtenir dans sa fonction un changement d'affectation, de prester deux années consécutives au minimum dans cet établissement scolaire ;
- la possibilité, « dans certaines situations, notamment en cas de fortes présomptions portant sur des faits particulièrement graves », d'écarter un membre du personnel alors qu'il n'a pas encore fait l'objet de poursuites pénales ;
- l'insertion des personnes soumises à l'article 20 (de l'arrêté royal de 1969) au classement général, à la suite des « nommés », « temporaires prioritaires » et « temporaires » ;
- la publication des emplois vacants au Moniteur belge.

À l'heure où les négociations sectorielles se poursuivent, cette note « quasi finale » constitue le résultat d'amendements et de compromis trouvés entre la ministre Simonet et les syndicats.

La Libre Belgique, 14/01/2013

Négociations sectorielles

Marie-Dominique Simonet a consacré un volet des négociations sectorielles à l'accompagnement des jeunes enseignants. Elle propose deux choses. Tout d'abord, il faut rappeler que les enseignants du fondamental, quand ils prestent un horaire complet, travaillent 24 périodes au primaire, 26 en maternelle. Au secondaire, un horaire complet se situe dans une plage-horaire. Un enseignant du secondaire inférieur doit travailler au moins 22 périodes, au plus 24. Au secondaire supérieur, la plage-horaire est de 20-22 périodes. La ministre propose que le jeune professeur travaille « au minimum de la plage-horaire ». Autre proposition : identifier les formations continuées pouvant intéresser/concerner les jeunes enseignants et faciliter leur accès à ces formations.

Le Soir, 16/01/2013

CE1D

La Commission de pilotage de l'enseignement a consacré un rapport au CE1D organisé en juin dernier. Pour rappel, le certificat d'études 1er degré est organisé à la fin de la 2e secondaire et porte sur le français et les maths. Jusqu'ici facultatif, ce test sera généralisé et rendu obligatoire à partir de cette année 2013. En juin dernier, quelque 311 écoles secondaires se sont inscrites à l'épreuve, qui a ainsi été soumise à 36401 élèves, soit plus de 60% de la cohorte concernée. Le test de maths n'a été réussi que par 55,6% des élèves de 2e secondaire, et celui de français par 72,4%. À peine 51,3% ont réussi les deux tests, et 21% ont raté les deux.

Le Soir, 21/01/2013

Le Bureau exécutif de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Réforme de l'enseignement supérieur

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente soutient l'avant-projet de décret « paysage » du ministre Marcourt

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, soutient l'avant-projet présenté par le ministre Marcourt et considère que, dans le contexte de l'internationalisation de la formation au niveau du supérieur, l'avant-projet de décret permettra :

- de renforcer la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur à travers un processus progressif et concerté qui préserve l'autonomie des institutions de l'enseignement universitaire et supérieur ;
- de favoriser une meilleure utilisation des deniers publics en évitant les gaspillages résultant de concurrences déloyales ;
- de donner une meilleure visibilité sur le plan international à notre enseignement supérieur malgré la petitesse de nos institutions d'enseignement, qui peinent à rivaliser avec les institutions des grands États européens.

Un premier cap a été franchi, lors de la dernière réunion du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec l'adoption du principe de l'ARES, l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, qui devrait permettre, à l'avenir, de mieux coordonner et de donner une meilleure visibilité à l'enseignement supérieur dans ses différentes composantes (universités, Hautes écoles et enseignement supérieur artistique).

En ce qui concerne l'organisation par pôles régionaux, la Ligue considère que le regroupement sur une base géographique est une bonne approche pour coordonner l'offre d'enseignement, sans contraindre les étudiants à des limitations géographiques lors de l'inscription.

La critique émise par l'UCL et quelques écoles libres confessionnelles de la région bruxelloise à propos du découpage géographique semble moins témoigner d'une lecture attentive du projet de décret, que de la volonté explicite de bénéficier des financements publics en conservant une liberté totale dans la conquête de nouveaux « marchés » scolaires. Que le cdH emboîte le pas de l'UCL indique quels intérêts particuliers et quelles institutions il défend.

La Ligue se rallie, de son côté, au point de vue développé par les Recteurs des universités dans la lettre ouverte publiée le 4 janvier 2013, et voit, dans l'avant-projet de décret, une démarche pragmatique pour essayer, peu à peu, de dépasser les clivages de caractère qui bloquent le développement de l'enseignement supérieur et une occasion pour favoriser le rapprochement entre les différentes formes d'enseignement supérieur.

Le 15 janvier 2013

Yves Robaey, *Haute école Paul-Henri Spaak et* **Chantal Stouffs,** *Haute école Albert Jacquart*

Filles - garçons : une même école ?

Pourquoi poser cette question alors que la mixité obligatoire à l'école secondaire a fêté ses 40 ans ? Aurait-il fallu attendre tout ce temps pour que l'implicite se révèle enfin, la féminisation des métiers étant le facteur déclencheur ?

À la lecture de l'édition 2009 des Indicateurs de l'enseignement[1], le Conseil des Femmes francophones de Belgique[2] (CFFB) a formulé de nombreuses questions : « Pourquoi cette polarisation des sexes dans certaines catégories d'enseignement ?[3] Quelles en sont les conséquences sur les trajectoires respectives des filles et des garçons ? Pourquoi cette ségrégation sexuée dans les options[4] accessibles à toutes et tous depuis plus de 30 ans ? Quels sont les facteurs de blocage ? […] » Ces questions interpellent directement tout le corps enseignant. Mais est-il conscient de ce problème, le CFFB s'interroge : « Les enseignant-e-s sont-elles-ils suffisamment préparé-e-s à traiter les rapports sociaux de sexe dans les relations quotidiennes qui se tissent entre garçons et filles ? Et leurs efforts pour diminuer les inégalités sont-ils judicieusement répartis ? »

La thématique du rapport entre les filles et les garçons ou entre les femmes et les hommes rythme la vie politique administrant l'organisation de l'enseignement (contenus et filières), pointant, selon les idéologies dominantes du moment, un ensemble de démarches et de valeurs qui seront indubitablement, un jour ou l'autre, remises en question par les événements politico-historiques. Les travaux d'historiens traitant ce lien intime et fondateur des sociétés rappellent combien les femmes ont influé sur la vie politique alors qu'elles sont souvent oubliées ou que leurs actions ont été volontairement ou non minimisées[5].

Une résurgence nécessaire

L'adoption de textes à caractère universel semble sous-entendre que les problématiques soulevées par les combats féministes paraissent, à ce jour, aller de soi. Or, si des générations ont œuvré à cette reconnaissance, un survol historique démontre à quel point rien n'est acquis définitivement du simple fait que les situations politiques, économiques, sociales et environnementales fluctuent, aujourd'hui accentuées par les phénomènes de mondialisation, qui se caractérisent, notamment, par l'extrême rapidité de la diffusion d'images, de commentaires, sans la moindre prise de recul intellectuel face aux événements.

Promouvoir l'égalité des chances entre garçons et filles dans le système éducatif n'est donc pas une résurgence d'un féminisme « version XXIe siècle », mais une nécessité tant pour les garçons que pour les filles : les premiers étant les plus exclus du système scolaire, les secondes se retrouvant, en période de récession, menacées par des velléités d'un retour à un statut de la femme au foyer prétendument qualifié de « naturel ».

C'est dans cette perspective complexe, qui exige une clarification intellectuelle, que le projet « filles - garçons : une même école ? » est né. Le module de sensibilisation des enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s, créé par l'Enseignement à distance[6], vise l'approfondissement des représentations relatives à la question du genre, la clarification des enjeux sociopolitiques et environnementaux soulevés par cette thématique, la découverte du « curriculum caché » de l'école,

contribuant à l'émergence des processus inconscients sur lesquels se construisent les inégalités des parcours scolaires entre les filles et les garçons.

C'est pourquoi, il porte en lui toute l'ambivalence d'action et de doute que génère cette question au sein des écoles, davantage habituées à reproduire, à faire apprendre des savoirs établis ou à acquérir des compétences, etc. que les jeunes s'approprient selon leurs capacités physiques et intellectuelles, ou encore selon les conditions sociales, psychologiques et économiques dans lesquelles ils évoluent. Aussi, ce module s'inscrit-il dans le cadre du cours de « diversité culturelle et dimension de genre ».

En effet, le décret « Missions » rappelle que l'égalité des chances est une valeur essentielle de notre enseignement. Il invite les enseignant-e-s à lutter contre tous les types de discriminations : sociales, raciales, idéologiques ou autres. Si les premières sont régulièrement citées, on oublie souvent de pointer du doigt les pratiques discriminatoires liées au genre.

Des « lunettes de genre »

En 2010, un premier outil pédagogique a émergé. Selon le fonctionnement classique de l'Enseignement à Distance, des concepteurs ont été rassemblés autour d'une équipe chargée de la gestion du projet afin de rédiger une structure de formation. Celle-ci prit le visage d'un site[7] invitant le visiteur à se questionner sur le genre.

À travers diverses situations issues du monde scolaire, les enseignant-e-s sont invité-e-s à chausser des « lunettes de genre » et à observer leur quotidien, à poser ce regard critique englobant les aspects positifs et négatifs, à interroger tant les pratiques pédagogiques (attentes pédagogiques envers les filles et les garçons, répartition des feed-back, distribution des tâches, etc.), que l'infrastructure (de la séparation des sexes dans l'organisation de la classe à l'absence d'un espace « douches » réservé aux filles dans une école technique antérieurement réservée aux garçons), ou encore les outils didactiques comme les manuels ou leurs propres productions, à prendre conscience des valeurs qu'ils-elles véhiculent, consciemment ou non, dans chacun de leurs actes.

Chaque niveau d'enseignement est envisagé à travers les outils utilisés, les interactions que l'on y a observées. Après un temps d'observation, un éclairage théorique est apporté : différentes recherches ont montré, par exemple, que les garçons reçoivent plus de feed-back positifs ou négatifs que les filles, qu'une performance scolaire est plus souvent relevée positivement pour les garçons alors qu'elle ne l'est pas nécessairement pour les filles.

L'enseignant-e prendra conscience à quel point les stéréotypes sont présents dans les outils didactiques utilisés au sein des écoles et dans les interactions entre apprenants ou avec les équipes de formation. Constater ne suffit pas ; l'enseignant-e découvrira ensuite une série de pistes pour l'aider à ajuster ses pratiques.

Si la navigation au sein du site permet facilement cette émergence (voire, pour celui qui veut approfondir la question, des liens vers des articles de ré-

> *« Différentes recherches ont montré, par exemple, que les garçons reçoivent plus de feed-back positifs ou négatifs que les filles, qu'une performance scolaire est plus souvent relevée positivement pour les garçons alors qu'elle ne l'est pas nécessairement pour les filles. »*

férence), à aucun moment, une quelconque vérité sur le sujet, sur ce qui est bon ou mauvais, n'est assénée.

Cette première version du module a été testée auprès d'étudiant-e-s de catégories pédagogiques de deux Hautes écoles. Si le libre accès a été unanimement apprécié, certaines remarques ont été formulées quant à la convivialité ou au contenu. Des ajustements ont été apportés en fonction de celles-ci. Cependant, le groupe des concepteurs n'était pas encore satisfait du produit : le module était encore trop linéaire, l'enseignement secondaire en restait le parent pauvre, et l'aspect « interactions » demeurait trop peu développé.

Ce premier défi a mis en évidence la complexité de la tâche et l'importance d'ouvrir le débat à un plus grand nombre de protagonistes. C'est ainsi que le projet s'est étendu à toutes les Hautes écoles chargées de la formation des enseignants. Il rassemble, autour d'une thématique aussi sensible, des maitres-assistant-e-s appartenant à tous les réseaux d'enseignement qu'ils-elles soient de plein exercice ou de promotion sociale, des chercheurs-euses d'universités et de réseaux associatifs attentif-attentive-s aux questions du genre, ainsi que des représentant-e-s des structures ministérielles. Cette richesse d'apports, de questionnements, de problématiques vécues au sein des instituts de formation, ou encore rapportés par les étudiant-e-s en stage, lors de leurs essais didactiques ou de leurs observations, renforcent et affinent progressivement le module existant.

Un volet supplémentaire est en construction. Il s'adresse spécifiquement aux « formateurs de formateurs » afin de répondre à ce défi continu auquel sont confrontés les enseignant-e-s, liens entre la société existante et la société en devenir.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des membres de l'équipe de conception.

1. *Les Indicateurs de l'enseignement*, n°4, édition 2009, Etnic, Ministère de la Communauté française, et des statistiques disponibles sur le site : www.statistiques.cfwb.be.
2. Commission enseignement du Conseil des Femmes francophones de Belgique, *Egalité filles/garçons, femmes/hommes dans le système éducatif*, Dossier, 2011.
3. Au premier degré, 50% de garçons sont inscrits dans l'enseignement du secondaire général (ils ne seront plus que 45% en rhéto) et 58% dans le professionnel.
4. Dans l'enseignement général, les filles sont majoritaires en éducation artistique, Latin/Grec, histoire et sciences sociales, quasi absentes en éducation technique, technologique et en éducation physique, minoritaires en sciences et en maths fortes. Dans l'enseignement technique de qualification, les filles sont presqu'aussi nombreuses que les garçons, mais sont dans des filières différentes (habillement, services aux personnes…). Ce contraste entre filles et garçons est aussi marqué dans l'enseignement professionnel entre les secteurs « industrie », « construction », « habillement » et « services aux personnes ».
5. De plus en plus de livres évoquent l'histoire des femmes, comme toute la collection de Georges Duby et Michelle Perrot, mais aussi Battagliola Fr., *Histoire du travail des femmes*, Poche, 2008 - Dermenjian G. et all, *La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte*, éd. Belin Mnémosyne , 2010 - Gauthier Xavière, *Femmes pionnières de 1900 à nos jours*, éd. Flammarion, 2010 - Perrot M., *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Poche 2012 - Boulain V., *Femmes en aventure de la voyageuse à la sportive*, 1850-1936, Presse universitaires de Rennes, 2012.
6. L'enseignement à distance (EàD) est une structure autonome, accessible à tous selon ses disponibilités, pouvant s'insérer dans n'importe quelle structure d'apprentissage, qu'elle soit organisée en Hautes écoles, dans le cadre de formations continuées ou encore dans un contexte privé, parce qu'un-e enseignant-e a le désir d'accroître ses compétences didactiques.
7. www.ead.cfwb.be/index.php ?id=offre_egalite_filles_garcons

Dossier et interview réalisés par Marie Versele, *secteur Communication*

Un homme à l'école...

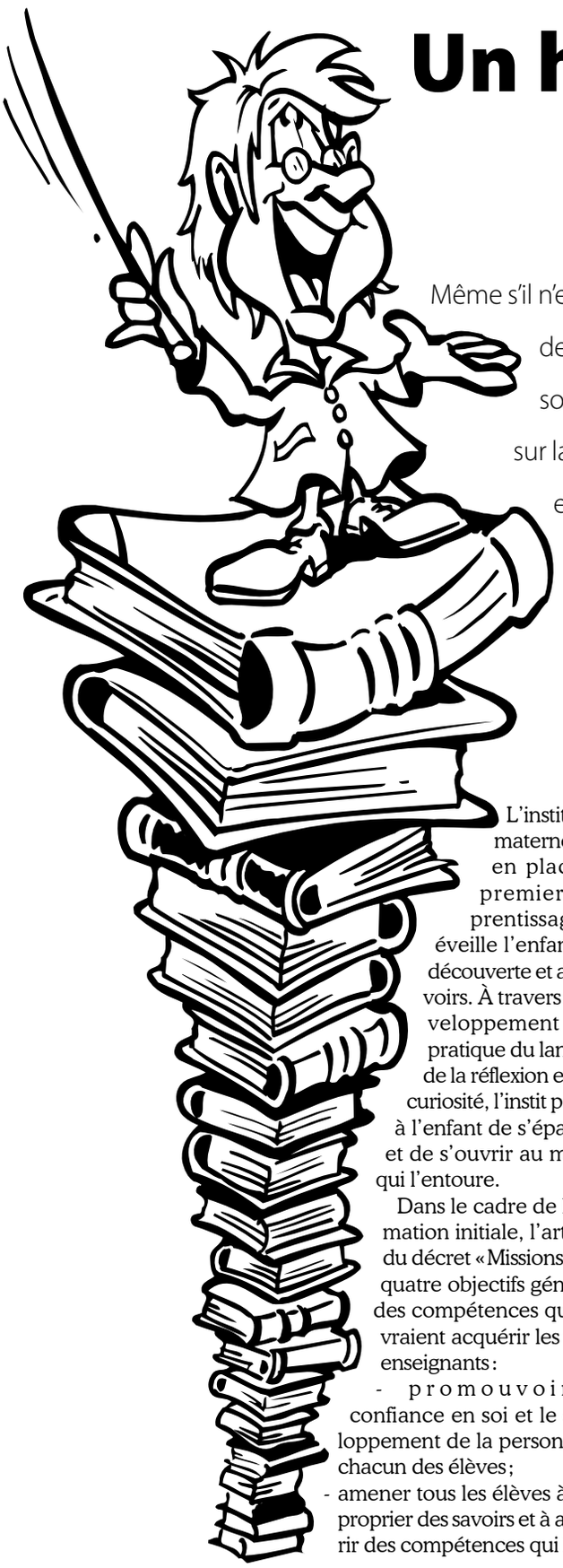

Même s'il n'est pas toujours facile à exercer, le métier d'enseignant est une des fonctions les plus fondamentales et les plus formidables qui soient. Pour pouvoir le pratiquer pleinement, l'enseignant s'appuie sur la maîtrise de nombreux savoirs et compétences. Si donner cours est le dénominateur commun de tous les instituteurs, qu'en est-il de leur personne, de leur personnalité, de leur genre ? Homme ou femme, les instituteurs sont-ils égaux à l'école ?

L'instituteur maternel met en place les premiers apprentissages et éveille l'enfant à la découverte et aux savoirs. À travers le développement de la pratique du langage, de la réflexion et de la curiosité, l'instit permet à l'enfant de s'épanouir et de s'ouvrir au monde qui l'entoure.

Dans le cadre de la formation initiale, l'article 6 du décret « Missions »[1] fixe quatre objectifs généraux des compétences que devraient acquérir les futurs enseignants :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale.

Le décret « Missions » parle aussi plus précisément de l'enseignement maternel[2] :

« L'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux fixés à l'article 6 et vise particulièrement à :

- développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;
- développer la socialisation ;
- développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;
- déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires. »

Pour une scolarisation précoce

L'idée est donc bien de permettre, dès le maternel, à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, de bénéficier d'un enseignement et d'une éducation de qualité. Il va sans dire qu'une scolarisation précoce (dès le maternel) offrirait des avantages incontestables dans l'apprentissage de ces compétences. En effet, plus la scolarité de l'enfant se fera tôt, plus la formation des structures cognitives, socio-affectives, motrices…, sera effective.

Cette acquisition des bases de l'apprentissage permettra d'assurer ultérieurement la réussite à l'école primaire, mais également une connaissance intuitive des règles de vie sociale, de collectivité. L'enseignement maternel offrirait donc à l'enfant des outils

indispensables d'autorégulation cognitive, émotionnelle et sociale pour la suite de sa scolarité et pour l'ensemble de son existence.

C'est en ce sens que le travail des instituteurs maternels est fondamental, pour instaurer, non seulement les bases d'une scolarité efficiente, mais également d'une sociabilité épanouie.

Dans ce contexte, la qualité des interventions des enseignants reste un facteur déterminant dans l'acquisition de ces savoir-être.

C'est à partir de ce constat que l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) a conclu que « pour améliorer les acquis des élèves, il faut travailler sur la qualité de l'enseignant qui est l'unique principale variable scolaire qui influe sur les résultats des élèves. »[3]

Dès lors, nous pouvons nous demander de quels types d'enseignants avons-nous et aurons-nous besoin en Belgique ? Sont-ils représentatifs de notre société ? Y retrouve-t-on autant d'hommes que de femmes ? Des questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers ce dossier sur la féminisation du métier d'enseignant au sein des écoles maternelles.

1. 24 juillet 1997 - Décret du gouvernement de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
2. Article 12 du décret « Missions ».
3. www.oecd.org/edu/teacherpolicy

OCDE

Selon l'OCDE, « le métier de professeur vise à transmettre des idées de façon claire et convaincante, à créer un environnement pédagogique efficace pour différents types d'élèves, à favoriser l'instauration de liens enrichissants entre l'enseignant et les élèves, à faire preuve d'enthousiasme et d'imagination et à travailler efficacement avec les collègues et les parents… » (extrait OCDE - 2005). À ces compétences, s'ajoute la nécessité pour l'enseignant de s'adapter à son public et aux contingences socio-économiques dans lesquelles il évolue.

Institu(teur)-trice

Les préjugés ont la vie dure ! La présence des hommes au sein des écoles maternelles semble encore aujourd'hui marginale. Pourtant, la place d'un référent masculin dans le processus psychopédagogique d'un enfant reste primordiale. Zoom sur une pénurie masculine à l'école...

En regard d'une implication croissante de l'homme au sein de la famille, le métier d'instituteur maternel semble pourtant encore réservé aux femmes. À l'école, en effet, que des femmes, de l'accueil, au personnel d'entretien en passant par l'institutrice... Est-ce cela le reflet du monde des adultes ?

Vers une féminisation accrue

À travers le pays, les professions liées aux soins et à l'éducation sont l'apanage des femmes. Les premiers milieux d'adultes que les petits sont amenés à côtoyer ne sont peuplés que de femmes. Pourtant, les garçons comme les filles ont besoin de contacts avec des hommes et des femmes. Il est en effet primordial de rencontrer des hommes dans un parcours éducatif, car cette présence permet d'offrir une figure masculine, paternelle, tout aussi indispensable que la figure féminine, maternelle.

Les Indicateurs de l'Enseignement 2012[1], publiés par la Commission de pilotage du système éducatif de la Communauté française, pointent, entre autres, la problématique de la parité homme-femme à l'école. En 2010-2011, on constate une prédominance de femmes chez les jeunes enseignants et une présence plus masculine au sein des enseignants plus âgés. Le personnel masculin vieillissant serait donc essentiellement remplacé par de jeunes enseignantes.

Ce phénomène s'explique par l'engouement de plus en plus faible des hommes pour la fonction d'enseignant. En effet, on compte une part nettement supérieure de femmes terminant leurs études menant à la fonction d'enseignant et qui choisissent de professer dans le domaine (27,3% de femmes contre 12,5% d'hommes pour l'année académique 2009-2010, les autres ayant choisi de ne pas enseigner). Un phénomène également observable dans les autres pays de l'Union Européenne (le taux de féminisation de l'enseignement est de 84% dans le fondamental et de 63% dans le secondaire pour l'année 2009 - source : Eurostat, UOE).

Distribution des cartes...

Toujours selon les Indicateurs de l'Enseignement 2012, l'enseignement primaire serait féminisé à hauteur de 80,5%, et de 62,7% dans le secondaire. Le cas de l'enseignement maternel semble pourtant quelque peu évoluer. Exclusivement féminin il y a quelques années, il compte désormais 3% d'hommes (phénomène lié à l'engagement de psychomotriciens depuis 2003).

Au niveau de l'accueil en crèches (enfants de 0 à 3 ans), la situation n'est guère plus paritaire. Les chiffres nous permettent de comparer la situation en Communauté néerlandophone et en Communauté française[2] :

- côté flamand, on comptabilise 3,4 % d'hommes dans le secteur de la petite enfance : 2 % en crèches subventionnées et 4,1 % en crèches privées ;
- côté francophone, le pourcentage d'hommes présents dans les crèches est dit « très faible », sans être en mesure d'avancer un chiffre précis.

La question de l'hétérogénéité en éducation reste complexe. D'une part, parce que les élèves sont par nature hétérogènes, d'autre part, parce que le métier d'enseignant subit les effets de nombreux stéréotypes liés à l'image de l'institutrice maternelle, forcément maternelle, donc féminine, donc femme.

« Pendant longtemps, l'école a volontairement séparé garçons et filles, tant au niveau des élèves que des enseignants, pour des motifs de morale publique »[3].

Proportion de femmes dans le personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) selon l'âge - 2010/2011

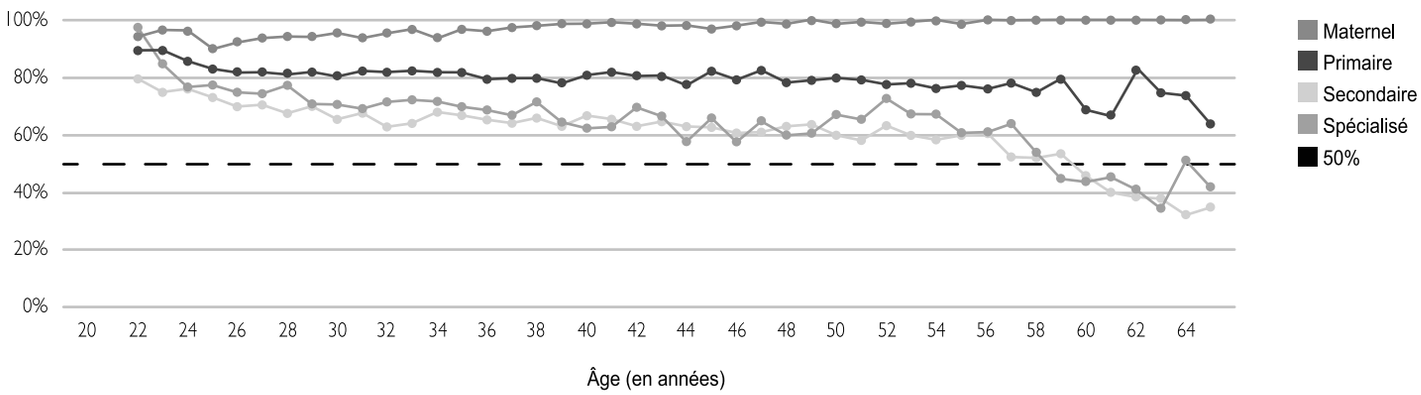

En 2010-2011, la proportion de femmes de 45 ans est de 82,5% dans l'enseignement primaire ordinaire et de 62,8% dans l'enseignement secondaire ordinaire. (Source : Indicateurs de l'Enseignement 2012, page 75)

Cet état d'esprit a largement évolué au niveau des élèves. Respectant les principes d'« égalité et d'inclusion sociale » (UNESCO, 2003), filles et garçons partagent aujourd'hui la même école, les mêmes instituteurs, les mêmes expériences. Par contre, la place de l'instituteur au sein des écoles maternelles semble cantonnée aux femmes.

Une économie sexiste

L'enjeu économique joue également un rôle dans la féminisation de l'enseignement. De nombreuses études internationales indiquent que les salaires des employés tendent à décroître proportionnellement à la féminisation d'une profession. Ainsi, la sous-évaluation constante de la profession enseignante, et du corps enseignant dans l'enseignement maternel et primaire, illustre le profond déséquilibre entre les exigences professionnelles et les salaires. « *Les opportunités des femmes dans l'enseignement ont été vivement affectées, si ce n'est pas conditionnées, par des facteurs socio-économiques. Lorsque les développements économiques se sont accélérés, les hommes ont quitté l'enseignement pour préférer des carrières mieux payées dans d'autres secteurs.* »[4]

Les raisons d'une telle discrimination professionnelle résident principalement dans l'image du comportement « approprié » de la femme et de l'homme au regard des compétences et des responsabilités « naturelles » attribuées à chacun. Ainsi, l'homme aurait des dispositions à diriger, tandis que la femme exécuterait des ordres. « *Les caractéristiques des professions féminines reflètent les stéréotypes communs liés aux femmes et aux compétences qu'on leur attribue.* »[5] Dès lors, l'idée que les femmes aient des dispositions soi-disant « naturelles » à s'occuper d'enfants plus jeunes répond à une stratégie visant à s'adapter à des besoins économiques et sociaux dictés par des stéréotypes sexistes.

Dès lors, les principes sexistes de compétences « naturelles » attribuées aux femmes et aux hommes au sein de l'enseignement maternel et primaire, camouflent le fait que nous évoluons dans nos rôles de genre et ce, dès le plus jeune âge.

Enjeux sociaux de cette féminisation

Dans toute société, les enfants assimilent, tout au long de leurs apprentissages, les normes et modèles sociaux correspondant à leur genre (sexe), statut social, culture... Ces normes seront, par la suite, reproduites à l'identique, ou atténuées, selon l'éducation de l'enfant. L'école a donc un rôle primordial de formation des futurs citoyens afin d'atténuer les effets néfastes de ces normes. Le problème survient lorsque l'école, elle-même, introduit des modèles, des codes sociaux inéquitables.

En effet, malgré elle, l'école met en péril l'égalité des sexes à travers l'homogénéité des professeurs qu'elle engage. En tant que porteuse de stéréotypes sexuels, l'école joue un rôle fondamental dans l'équilibre des genres. En perpétuant une assignation sexuée et traditionnelle à certains métiers, l'enseignement demeure en porte-à-faux d'une émancipation des sexes. En est-ce pour autant sa faute ? L'école ne subit-elle pas cet état de fait sans en être pour autant responsable ?

À l'école maternelle et primaire, l'élève ne rencontre qu'un pourcentage faible d'enseignants masculins. Ceci a une incidence sur la perception de la difficulté et du prestige du métier d'enseignante, mais également sur la vision des compétences masculines/féminines. Cette pénurie d'enseignant masculins impliquerait-elle insidieusement l'idée qu'il est plus facile d'enseigner à des élèves de maternelle parce que l'équipe d'enseignants est presque exclusivement féminine ? Sans doute pas... Pourtant, susciter l'engouement des hommes afin qu'ils investissent également l'enseignement en école maternelle est élémentaire.

Effets positifs de l'homme à l'école

Dans ce débat, la première difficulté est liée à l'image sociale de l'accueil de la petite enfance en tant que substitut de la mère. Ne parle-t-on pas d'école maternelle, d'institutrice maternelle ? Tout semble indiquer

> *« De nombreuses études internationales indiquent que les salaires des employés tendent à décroître proportionnellement à la féminisation d'une profession. »*

que cet enseignement est réservé aux femmes, jusque dans sa dénomination. D'un coup de revers de la main, l'homme y est perçu comme étranger, ce qui a des répercussions tant au niveau des enseignants que des pères qui peuvent s'y sentir exclus.

Pourtant, diverses études indiquent qu'une meilleure implication des pères dans le processus éducatif des enfants offre une série d'avantages indéniables : une meilleure relation avec les pairs ; une diminution des problèmes comportementaux, du taux de criminalité ; une ascension éducative et professionnelle par rapport aux parents, une plus grande capacité d'empathie, une plus grande estime de soi, ou encore davantage de satisfaction de la vie[6].

On constate également que l'implication des pères dans l'éducation de leurs enfants permet globalement une coparentalité plus efficace, ce qui explique une évolution positive des enfants. Un effet positif que de nombreux pays nordiques ont déjà compris en menant des actions positives d'implication des pères dans le processus éducatif des enfants (Norvège, Suède, Allemagne...), notamment à travers le recrutement d'hommes dans les milieux d'accueil en petite enfance.

Les multiples effets positifs recensés à travers la présence des hommes dans les milieux d'accueil de la petite enfance nous indiquent que cette présence apporte une plus-value au processus psychopédagogique des enfants. Il reste donc important de s'interroger sur la place que nous voulons accorder à l'homme, de dépasser les stéréotypes sexistes et de promouvoir une réelle participation masculine à toutes les étapes éducatives. Ceci, tant d'un point de vue éducatif, que d'un point de vue social et éthique.

Si nous voulons promouvoir une égalité des genres, nous devons commencer par légitimer et promouvoir la place de l'homme à l'école, lieu des premiers apprentissages, des premiers contacts sociaux. Il est fondamental que les hommes, comme les femmes, soient présents dès les premiers stades de la vie de l'enfant, à l'âge où celui-ci est encore vierge de tout stéréotype, afin de promouvoir une égalité homme-femme efficace et durable.

1. Les Indicateurs de l'Enseignement 2012 , Commission de pilotage du système éducatif de la Communauté française, Fédération Wallonie-Bruxelles/ ETNIC, p. 74.
2. Alice Dive, *Petite enfance : où sont les hommes ?*, in *La Libre Belgique*, 05/11/2012.
3. Perrot, M. (2004). *La mixité scolaire, une expérience récente*. In Collectif, Quelle mixité pour l'école ? Paris : Albin Michel/ Scérén.
4. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 1998 : *L'avenir des professions à prédominance féminine*. OECD Publishing, p. 92.
5. Anker, Richard, 2001 : *Theories of Occupational Segregation by Sex : An Overview*. In : Loutfi, Martha Fetherolf, What is equality and how do we get there ? Women, gender and work. Geneva : International Labour Office, 139.
6. Alice Dive, op. cit.

Sur le terrain...

Les hommes se font rares dans le secteur de l'enseignement. Rencontre sur le terrain avec Dominique Delfosse, directeur de l'école maternelle de la Marolle (Bruxelles) et premier instituteur maternel de la Ville de Bruxelles.

Dominique Delfosse

ÉDUQUER : On constate une faible présence des hommes au sein des écoles maternelles. Selon vous, à quoi est-ce dû ?

Dominique Delfosse : C'est symptomatique de notre société. Avant, on partait souvent de l'idée que le salaire de base d'une famille dépendait du travail de l'homme et que, donc, pour gagner sa vie, il devait se diriger vers le secteur privé. La femme avait alors un salaire d'appoint par rapport à celui de l'homme. Aujourd'hui, avec l'idée d'une égalité des salaires entre les hommes et les femmes, cet état de fait ne devrait plus exister. Pourtant, on constate toujours cette inégalité entre les sexes au sein des écoles. La place des hommes dans l'enseignement reste encore marginale. Actuellement, les hommes sont plus représentés dans l'enseignement secondaire, mais même là, à mon avis, cette représentation va encore diminuer.

ÉDUQUER : Existe-t-il un frein à l'engagement des hommes par les institutions scolaires ?

Dominique Delfosse : Non, évidemment. Les hommes et les femmes sont ex-æquo à ce niveau-là. C'est l'offre d'hommes instituteurs qui fait défaut. C'est un phénomène que l'on constate de manière globale : il n'y a pas beaucoup d'hommes dans les écoles maternelles, mais également dans le primaire ou encore dans le secondaire. Nous sommes face à un phénomène social : l'enseignement se féminise de plus en plus. Je pense que les hommes sont plus tentés par le privé, et donc par une rémunération plus importante. Persiste également l'idée que les femmes doivent être plus disponibles pour leurs enfants et qu'elles optent donc pour la voie de l'enseignement (congés scolaires assurés...). Sur ce point, on retrouve les idées reçues liées au métier de prof (horaire réduit, vacances interminables...) et qui a dès lors du temps à consacrer à ses propres enfants.

Pourtant, l'enseignement est encore un des rares secteurs pourvoyeurs d'emplois. C'est certainement un des seuls secteurs où il y aura toujours du travail, surtout en regard de l'augmentation croissante de la population. C'est par conséquent un secteur très valorisant à ce niveau. De plus, le salaire n'est tout de même pas si misérable (suite à l'alignement salarial des instituteurs maternels sur celui des régents). Je ne vois pas ce qui freine les hommes à s'engager dans ce métier qui est tout de même extraordinaire !

ÉDUQUER : Quels sont les obstacles à l'engagement des hommes dans l'enseignement ?

Dominique Delfosse : A la base, la question du salaire joue certainement. Il y a aussi la question de « principe », l'idée que l'école est réservée aux femmes, que c'est un milieu féminin. Il y a encore peu de temps, le mot de puériculteur n'existait tout simplement pas dans les textes de lois. Aujourd'hui, nous devons masculiniser les termes car il y a des hommes dans les écoles.

Actuellement, dans les écoles maternelles de la Ville de Bruxelles, il n'y a que trois hommes actifs : un dans l'enseignement spécialisé, un psychomotricien et moi !

ÉDUQUER : Comment vous situez-vous dans ce tableau ?

Dominique Delfosse : Personnellement, j'étais le premier instituteur de la Ville de Bruxelles. Auparavant, deux garçons avaient commencé ces études, mais ils ne les ont pas poursuivies. À l'époque (en 1983), les cours n'étaient manifestement pas organisés pour les hommes. Ils ont dû, par

« La présence des hommes dans les écoles pourrait favoriser l'émergence d'une société moins machiste, moins stéréotypée. »

exemple, engager un professeur de gym pour moi seul, ou encore, il n'y avait pas de toilettes pour les hommes. Ce n'était tout simplement pas prévu qu'il y ait des étudiants hommes ! Rien n'était organisé pour que des garçons s'engagent dans cette voie professionnelle.

Pourtant, quand j'ai commencé à travailler dans les écoles, toutes les directions ont voulu m'engager. Il y avait sans doute une certaine curiosité, un besoin de changement, d'une nouvelle pédagogie...

ÉDUQUER : Cette pénurie persiste-t-elle au sein de l'école ?

Dominique Delfosse : Non, les parents et les enfants demandent qu'il y ait des hommes dans l'école. Je pense que c'est nécessaire d'avoir des hommes dans les écoles. Le référent paternel, le symbole masculin est très important pour les enfants, peut-être plus encore dans les familles éclatées, recomposées... Sans pour autant aller dans un excès de paternalisme, il est indispensable d'avoir des hommes au sein des écoles.

ÉDUQUER : Quels sont, pour vous, les apports des hommes au sein de l'éducation des enfants ?

Dominique Delfosse : Le papa doit être maternel. C'est indispensable ! Nous devons évoluer et prendre l'exemple des pays nordiques où les hommes investissent pleinement leur rôle de père.

Le père n'est pas que celui qui travaille, qui rentre tard, qui punit, qui sévit. Non, c'est aussi celui qui apporte l'éducation, la tendresse. Les hommes et les femmes devraient être ex-æquo sur ce plan-là... On n'y est pas encore.

ÉDUQUER : Au niveau des parents, les mères sont-elles globalement plus impliquées que les pères dans l'éducation de leurs enfants ?

Dominique Delfosse : Généralement, on constate une implication plus marquée des mères que des pères au sein de l'école. On retrouve l'idée que les pères travaillent et les mères restent à la maison ou s'arrangent pour venir chercher leurs enfants à l'école. On constate tout de même que c'est un phénomène qui est en train de changer, car les hommes ont tendance à s'impliquer davantage dans la question de l'éducation de leurs enfants qu'auparavant. On voit de plus en plus d'hommes qui viennent rencontrer la direction, qui s'inquiètent du parcours de leur enfant. Ce n'était pas le cas avant. Le mouvement enclenché est donc positif. Le plus important est qu'il y ait une implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Que ce soit le père ou la mère, cela n'a pas beaucoup d'importance. Malheureusement, on constate que, en gros, peu de parents accordent du temps à l'école. C'est assez révélateur de l'implication de certains parents dans la vie de leur enfants à l'école.

ÉDUQUER : Pourquoi ne retrouve-t-on pas cette implication des pères, des hommes, au sein de l'équipe enseignante ?

Dominique Delfosse : Le problème est que les stéréotypes demeurent au sein des écoles. Tant de la part de la société vis-à-vis de l'école, qu'au sein-même des écoles. La question des stéréotypes hommes-femmes dans les manuels scolaires, en est un bon exemple. On y retrouve encore l'idée que c'est papa qui travaille, maman qui est à la maison et qui s'occupe des enfants. On trouve également ce clivage hommes-femmes au niveau des jeux d'enfants. Les petits garçons jouent au ballon, au train, aux voitures, tandis que les petites filles s'empressent de pouponner ou de faire à manger. Dès qu'un petit garçon joue à la poupée, on se moque de lui.

On reste dans un monde très machiste où les clivages hommes-femmes restent extrêmement marqués. C'est une problématique à traiter à la base, dès le plus jeune âge, à travers une éducation ouverte et non stéréotypée. Il faut aller à contre-courant de tout cela.

ÉDUQUER : Le clivage fille-garçon pourrait-il évoluer à travers l'école ?

Dominique Delfosse : Oui, évidemment ! La présence des hommes dans les écoles pourrait favoriser l'émergence d'une société moins machiste, moins stéréotypée.

Le problème est que c'est un métier mal rémunéré et qui donc attire peu. Il persiste encore l'idée que le métier d'instituteur maternel se résume à de l'occupationnel. Pourtant, le travail

École maternelle de la Marolle - Ville de Bruxelles.

que l'on fait consiste à établir et consolider les fondations de l'éducation. Par définition, cela ne se voit pas. Par contre, si on construit une maison solide sur des fondations fragiles, tout va se briser. C'est une mission essentielle.

On travaille donc pour les enfants mais aussi pour les autres, pour tous ceux qui viendront après nous. Notre fonction est donc quelque peu dénigrée, car non visible aux yeux des autres.

ÉDUQUER : Quelle est, selon vous, l'image du métier d'instit maternel ?

Dominique Delfosse : Dans les mentalités globales, l'instit maternel n'est pas perçu comme étant vraiment prof, mais plutôt comme un éducateur, un puériculteur. C'est dommage, car cela constitue un frein à à la profession. Je pense, par contre, que les parents d'élèves ont conscience du travail que nous réalisons. On fait des maths, du français, de la botanique, de la biologie... en jouant et en manipulant, mais les apprentissages sont bel et bien là.

L'image de l'instituteur maternel véhiculée par la société n'est pas celle de celui qui a fait trois ans d'études, qui est capable d'enseigner comme un prof de primaire ou de secondaire.

ÉDUQUER : Que vous a apporté le métier d'instit et celui de directeur ?

Dominique Delfosse : J'ai toujours voulu faire un truc utile dans ma vie. Naturellement porté par les enfants, ma voie était tracée. C'est mon intérêt pour les enfants qui m'a fait choisir ces fonctions.

C'est un métier génial. Je ne me suis jamais autant amusé qu'en classe ! C'est extraordinaire. Pour être instit, il faut être acteur, comédien, clown. Si on est enfermé dans sa coquille, c'est difficile. Ou alors, le métier permet de sortir justement de cette coquille. Il faut constamment capter l'attention des enfants. Cela s'apprend, mais je pense qu'à la base, il faut ce petit quelque chose qui fait que cela passe bien entre vous et les enfants. C'est une question de personnalité. C'est très sentimental, cela se sent, cela ne s'explique pas...

ÉDUQUER : Quelle est pour vous l'école idéale ?

Dominique Delfosse : L'école idéale est celle qui se rapprocherait le plus de ce qu'on est en train de faire ici à l'école de La Marolle, c'est-à-dire des classes multi-âges, à observation active, où l'enfant évolue par lui-même, où ça rit tout le temps, où les enfants sont en perpétuel mouvement, en découverte. Comme une ruche, où chaque enfant a son rôle, avec un partage des responsabilités, de la collaboration, de l'entraide naturelle... Le tout sans consigne particulière, où chaque enfant a sa personnalité et où chacun s'adapte à l'autre.

Le politique et le genre à l'école

La problématique de l'égalité hommes-femmes au sein du corps enseignant ne semble pas affoler le monde politique. Pas de vraie politique, pas de réelles mesures... trop peu de recherches à l'initiative des dirigeants quant à l'enjeu de l'égalité des genres au sein des écoles. Pourquoi la question du genre au sein des écoles reste-elle lettre morte ? Enjeu de taille ou simple reconduction des traditions ?

Quoique conscients de l'inégalité homme-femme au sein de l'école, les ministres de l'Enseignement en Communauté française ne la considèrent pas comme un réel problème à pallier, et ne créent donc pas de réelles mesures contraignantes visant à le résoudre.

On sait pourtant qu'une représentation équilibrée des sexes au sein du corps enseignant entraîne une perception équitable des genres par les élèves. Incitant, à ses dépens, une vision stéréotypée de l'enseignement, de la société, l'école a tout à gagner d'une promotion efficace de la parité des sexes auprès de ses élèves, à travers des animations ou informations de sensibilisation sur la question du genre.

Quelques préceptes généraux...

Le **décret « Missions »**[1] a instauré quelques préceptes généraux, tels que la non discrimination liée aux appartenances et aux assignations sociales, confessionnelles, ethniques, de sexe ou de préférence sexuelle. Cependant, la Communauté française n'a jamais accordé de réels moyens pour lutter pleinement contre la discrimination liée au genre au sein du corps enseignant.

De son côté, le **« Contrat pour l'école »**[2] s'est contenté de préconiser l'intégration de la sensibilisation à la problématique de l'égalité entre les filles et les garçons dans la formation continuée des enseignant-e-s et des travailleurs des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

Pendant longtemps, c'est le mouvement associatif féministe qui a pris en charge la question de l'égalité homme/femme dans l'enseignement. En effet, depuis les années 1970, ce mouvement mène de nombreuses recherches, publications, colloques et ateliers de sensibilisation sur la question du genre à l'école.

La diversité culturelle au détriment de la question du genre

Aujourd'hui, au niveau institutionnel, on peut compter sur la Commission enseignement du CFFB (Conseil des femmes francophones de Belgique) dont

le but est l'intégration de la prise en compte de la dimension du genre dans l'ensemble du système éducatif. Selon la Commission enseignement du CFFB, *« l'école doit jouer un rôle proactif dans la construction d'une société démocratique où l'égalité sexuée ne serait pas seulement un principe mais une réalité et que l'ensemble des personnels au sein des instances éducatives doivent acquérir une formation adéquate afin de garantir des chances égales aux filles et aux garçons. »*[3]

Or la question des inégalités sexuées reste encore nouvellement posée dans le monde enseignant. Ce n'est effectivement qu'en 2005 que la dimension de genre sera introduite dans l'enseignement supérieur pédagogique via le cours d'« Approche théorique et pratique de la diversité culturelle », créé dans le cadre du décret du 12 décembre 2000 définissant la formation initiale des instituteurs et des régents. Le décret du 20 juillet 2005 modifie en effet le précédent en complétant l'intitulé du cours d' « Approche théorique et pratique de la diversité culturelle » par l'ajout des mots « et de la dimension de genre ».

Il existe désormais une réelle volonté politique de prendre en compte la question du genre dans la formation initiale des enseignants, même si elle est encore traitée par le biais de la dimension interculturelle à l'école. Au final, *« le modèle de 'l'égalité dans la différence' fait l'impasse sur les discriminations sociales dont sexuées, et empêche de lutter efficacement contre les inégalités. »*[4]

Le prof, transmetteur de valeurs

La sensibilisation à la question du genre au sein du corps enseignant est primordiale. En tant que transmetteur de valeurs, l'école et l'ensemble du corps professoral véhiculent une série de comportements sociaux qui guideront la perception et le parcours de leurs jeunes élèves.

De fait, l'incidence d'un discours probant sur l'égalité homme-femme au sein de l'école est fondamentale, car ce discours permettra aux élèves de devenir, à leur tour, des citoyens respectueux et égalitaires dans leur vie future. À ce titre, les moyens nécessaires doivent être investis afin d'offrir, aux enseignants, un accompagnement efficace dans leur parcours professionnel.

Une équité au sein des profs

À côté de cette promotion de l'égalité homme-femme à l'école, subsiste l'idée qu'une présence numérique plus importante d'hommes au sein du corps enseignant serait une belle stimulation de l'égalité des genres au sein de l'école. Il va de soi qu'une représentation plus équilibrée des genres permettrait d'éluder l'idée sexiste qu'être enseignant est un métier de femmes.

Par conséquent, la promotion d'une équité dans le corps professoral aurait une incidence directe sur la perception des genres par les élèves eux-mêmes, leur permettant ainsi d'évoluer vers une conception plus égalitaire de la société.

1. Le décret « Missions », définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, publié en 1997, traite de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif dans ses articles 6 et 8.
2. *Contrat pour l'école. Dix priorités pour nos enfants*, 2005, Gouvernement de la Communauté française, www.contrateducation.be/news.asp ?ID=43
3. Pour une synthèse des recherches sur le curriculum caché voir l'Avis n°65 du 5 mars 1999 du Conseil de l'Éducation et de la Formation de la Communauté française : *« Qu'en est-il de l'égalité des chances entre filles et garçons dans notre système éducatif ? »*.
4. Commission enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique. Note à propos des contenus, méthodes et de la durée de la formation des futur-e-s enseignant-e-s dans le cadre de l'évaluation participative de la formation initiale des enseignant-e-s.

En savoir plus...

Publications

À l'école, une fille = un garçon ?

Cette publication met en exergue les constats principaux de sept recherches et recherches-action portant sur les inégalités entre les filles et les garçons dans l'enseignement de la Communauté française de Belgique. Ces études portent sur les questions liées à l'orientation, à l'échec et/ou à la réussite scolaire et aux autres questions liées aux inégalités entre filles et garçons dans l'enseignement.
Une publication de la revue Faits&Gestes disponible en ligne sur le site :
www.faitsetgestes.cfwb.be

Égalité filles-garçons à l'école

ESPACE CITOYEN

Pourquoi, dans certaines régions du monde, les filles sont-elles beaucoup moins nombreuses que les garçons sur les bancs de l'école ? Pourquoi les filles sont-elles tellement minoritaires dans les filières informatiques ? En quelle année les universités ont-elles ouvert leurs portes aux filles en Belgique ?
Espace Citoyen apporte des réponses et des pistes au sujet de l'égalité filles-garçons à l'école : de l'histoire de la lutte pour l'accès à l'école en Belgique, au choix des études, en passant par la situation de l'enseignement dans le reste du monde.
Une publication disponible sur le site : www.espace-citoyen.be

Égalité femmes-hommes, interculturalité, inclusion sociale

« Valoriser l'égalité femmes-hommes, l'interculturalité et l'inclusion sociale » : voilà ce que propose de faire le *Répertoire des Ressources pédagogiques disponibles en Communauté française sur l'égalité femmes-hommes, l'interculturalité et l'inclusion sociale*. Destiné aux enseignant-e-s et animateur-trice-s qui souhaitent aborder en classe et avec les jeunes des thèmes citoyens liés à l'égalité des chances, ce répertoire recense quelque 97 associations et institutions qui proposent des outils pédagogiques, des animations ou des formations sur trois thèmes majeurs : l'égalité femmes-hommes, l'interculturalité et l'inclusion sociale.
Le répertoire papier et sa version CD-Rom sont disponibles gratuitement auprès de la Direction de l'Egalité des Chances, par téléphone (02 413 32 24) ou par fax (02 413 20 75).

Brochure

« Ensemble… Offrons un avenir à l'égalité » - à destination des (futur-e-s) enseignant-e-s - Manuel pédagogique de la Communauté française

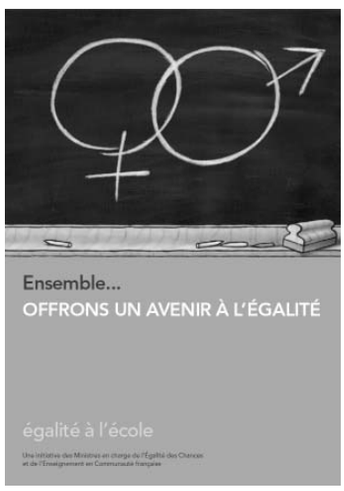

Malgré la mixité scolaire et l'objectif ambiant d'égalité, le système éducatif peut, parfois à son insu, être producteur d'inégalités entre les filles et les garçons. C'est

pour répondre à la nécessité de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement, que la brochure « Ensemble… Offrons un avenir à l'égalité » a été créée en collaboration avec le secteur associatif. La brochure et l'affiche qui l'accompagne s'inscrivent dans le cadre de la sensibilisation continue à destination des enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s.
A télécharger sur : www.egalite.cfwb.be

Manuel pédagogique

« Femmes/hommes dans le monde »

En Belgique, l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée par la loi. Pourtant, dans la vie quotidienne, les conduites et les idées sont encore porteuses d'inégalités. Ailleurs, sur d'autres continents, ou plus près de chez nous, la situation des hommes et des femmes peut varier fortement. Aller à l'école, travailler, choisir son conjoint, disposer librement de son corps, gagner de l'argent et le gérer… : ces droits fondamentaux ne sont pas aussi intuitifs que chez nous. Le manuel « Femmes/hommes dans le monde » est un outil de sensibilisation au respect de la différence qui permet de susciter le débat dans votre établissement, à la maison ou encore entre amis.
Téléchargeable sur le site : www.egalite.cfwb.be

Associations

L'Université des femmes asbl

L'Université des Femmes rassemble des féministes dont la volonté est de développer et de diffuser un savoir féministe accessible à tous et à toutes. Ses travaux et recherches portent sur l'actualité socio-politique en lien avec les femmes. Les principales activités de l'Université des Femmes sont la construction d'un savoir féministe et la bibliothèque féministe Léonie La Fontaine.
www.universitedesfemmes.be

Conseil des femmes francophones de Belgique - CFFB

Le CFFB est une coupole d'associations féminines ainsi que de membres individuels qui travaillent activement pour une égalité des genres en Belgique. Il mène son combat à travers l'organisation de nombreux colloques, réunions et débats, afin d'informer, de sensibiliser et d'interpeller les pouvoirs publics, les médias, les entreprises, le monde médical, éducatif et les citoyen-ne-s sur la parité homme-femme au sein de la société.
www.cffb.be

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est chargé de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes et de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe. L'Institut vise à ancrer cette égalité dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.
http ://igvm-iefh.belgium.be/fr

Arc-en-ciel

L'association Arc-en-ciel Wallonie, qui regroupe les associations homosexuelles wallonnes, a pour but de sensibiliser les élèves de 13 à 18 ans à l'homosexualité et aux questions de genre à travers diverses animations dans les écoles

Campagne

Stéréotype toi-même

Stéréotype toi-même est une campagne de sensibilisation de la Direction de l'Egalité des Chances du ministère de la Communauté française.
Se basant sur les résultats d'une étude sur les stéréotypes sexistes véhiculés par les médias auprès des jeunes, « Les jeunes face au sexisme dans les médias », et illustrée par les dessins de Fred Jannin & Catheline, cette campagne a pour but de faire prendre conscience à tous, jeunes et moins jeunes, à quel point il est important de développer son sens critique face aux médias qui nous entourent.
Pour plus d'info : www.egalite.cfwb.be

Internet

www.egalitemetier.cfwb.be

Le site Égalité-Métiers offre l'occasion de rencontrer des adultes impliqués dans le monde professionnel, mais ce ne sont pas des travailleurs comme les autres… Ils se sont affirmés et épanouis dans un milieu de travail où ils n'étaient pas forcément attendus en tant que femmes ou hommes ! Combien de jeunes filles désireuses de se former aux métiers manuels ne rebroussent-elles pas chemin devant les stéréotypes qui les excluent de ces vocations ? Combien de jeunes garçons attirés par le secteur de la petite enfance ne connaissent pas le même sort ? Ce site permet d'encourager les jeunes à s'investir dans le domaine de leur passion quels qu'en soient les stéréotypes de genre qui y sont liés.
www.egalitemetier.cfwb.be

agenda

Brabant Wallon

Club Pyramide, jeu d'énigmes et de lettres
Soirée divertissante entre amis en faisant quelque peu travailler ses méninges.
INFOS
Date(s) : les vendredis (sauf vernissage) de 20h à 22h à la Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : 1,25€/séance

Club des Chiffres et des lettres de Rixensart et du Brabant wallon
Le jeu comme à la télé : le compte est bon et le mot le plus long dans une ambiance détendue.
INFOS
Date(s) : les 2e et 4e mercredis de 19h30 à 21h30 à la Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : gratuit

Petit déjeuner convivial :
1 croissant et 1 pistolet confiture avec café ou jus d'orange
INFOS
Date(s) : le 1er samedi du mois de 8h30 à 10h à la Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : 2,50 €/personne, gratuit pour les moins de 10 ans

Atelier de tricot - crochet
INFOS
Date : le mardi de 14h à 16h au 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : gratuit

Renseignements et inscriptions :
LEEP du Brabant wallon
7, rue des Brasseurs - 1400 Nivelles
Tél. : 067/21.21.66
Fax : 067/21.21.66
Courriel : mdlni@swing.be

Hainaut Occidental

Atelier citoyen : « DéCoNotes »
Rejoignez notre atelier chant conduit par notre animateur Patrick Joniaux. Tout public
INFOS
2 jeudis par mois de 13h30 à 15h30 au Séminaire de Choiseul 11, rue des Sœurs de Charité à Tournai
Prix : gratuit

Renseignements et inscriptions :
Section régionale de Tournai de la LEEP, ASBL
Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai
Tél. : 069/84.72.03
Fax : 069/84.72.05
Courriel : leep@swing.be

Liège

Atelier d'éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté
INFOS
Date(s) : toute l'année, à raison de deux à quatre heures/semaine au chalet « Charles Bailly », chemin Michel Gobiet à 4000 Liège (sur Sainte-Walburge).
Prix : gratuit
Renseignements et inscription : Pierre Etienne : 04/223.20.20 - pierre.etienne@leep-liege.be
Avec le soutien de la Région Wallonne et du ministère de la Communauté Française - Direction générale de la Culture.

Module d'accompagnement intensif vers l'emploi salarié
À destination des demandeurs d'emploi disposant d'un projet professionnel clairement défini et possédant les connaissances métiers spécifiques à la réalisation de celui-ci.
INFOS
Date(s) : du lundi 1er avril au vendredi 13 septembre 2013 à la rue Fabry 19, 4000 Liège.
Prix : gratuit.
Séances d'information et inscription les mardi 12 et 19 mars 2013 de 10h à 12h, ainsi que les jeudis 7 et 14 mars de 14h à 16h.
Avec le soutien de la Région Wallonne et du Forem Conseil.

Renseignements et inscriptions :
LEEP de Liège
Rue Fabry, 19 - 4000 Liège
Tel : 04/223.20.20
Courriel : aurelie.defrere@leep-liege.be

Luxembourg

Dessin
INFOS
Dates : les mercredis de 9h à 12h, du 16 janvier au 12 juin 2013 au 123 Rue de Sesselich - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 100 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 75 €

Gravure
INFOS
Dates : les mercredis de 9h à 12h, du 16 janvier au 12 juin 2013 au 123 Rue de Sesselich - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 65 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 55 €

Peinture
INFOS
Dates : les lundis ou vendredis de 13h30 à 16h30, des 14 et 18 janvier aux 10 et 14 juin au 123 Rue de Sesselich - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 125 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 85 €

Informatique
Initiation à l'environnement informatique, le matériel, les programmes de base (Word et Excel) et internet.
INFOS
Formation de 4 demi-journées de 9h à 12h OU de 13h à 16h
Dates : à déterminer à la Maison de la Laïcité - Rue des Déportés 11 - 6700 Arlon
Prix : 40 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 20 €

Photographie numérique
Initiation et perfectionnement à l'emploi de l'appareil numérique, des prises de vues et du travail sur des programmes de traitements d'images.
INFOS
Formation de 4 demi-journées.
Dates : à déterminer à la Maison de la Laïcité - Rue des Déportés 11 - 6700 Arlon
Prix : 30 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 20€

Poterie et céramique
INFOS
Dates : les vendredis de 14h à 16h, du 18 janvier au 14 juin 2013 à l'Espace Milan, Caserne Callemeyn - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 160 €, pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 110 €

Poterie et céramique
INFOS
Dates : les vendredis de 18h à 20h et les samedis de 10h à 12h. Des 18 et 19 janvier aux 14 et 15 juin 2013 à l'Espace Milan, Caserne Callemeyn - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 160 € ; étudiants (enseignement officiel) : 135 € ; enfants (10 à 14 ans) : 125 €

Atelier Nature
Balades découverte des forêts du grand Arlon. Cueillette et écologie.
INFOS
Tous les 2e mardis du mois à 9h30, rendez-vous sur le parking de la Maison

de la Culture d'Arlon
Prix : 3 €

Ateliers complémentaires (fabrication de produits ménagers, de cosmétiques naturels, conférences, cuisine sauvage…)

INFOS
Tous les 4e mardis du mois de 9h à 12h au 11, rue des Déportés 11 - 6700 Arlon
Prix : en fonction de l'atelier proposé

Renseignements et inscriptions :
LEEP de Luxembourg
Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon
Tél. : 063/21.80.81 - Fax : 063/22.95.01
Courriel : ateliersartligue@gmail.com

En décentralisation sur les communes de Habay-la-Neuve - de Virton - de Chiny :

Atelier Multi'Art
Module pluridisciplinaire d'un semestre pour permettre de connaître plusieurs disciplines d'expression artistique (dessin, peinture, céramique, aquarelle, illustration, informatique).

INFOS
Prix : 10 €/séance ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 6,25 €/séance

Mons-Borinage-Centre

Atelier d'écriture créatrice
Par une animatrice expérimentée de la Direction générale des Affaires culturelles du Hainaut.

INFOS
Date : le jeudi 07 mars et 18 avril 2013 de 18 à 20h à la Maison de Quartier « Les Bains Douches » - rue de Malplaquet 12 - 7000 Mons
Prix : 7€ pour 1 séance, 12€ pour 2 séances

Jeudi « Cafés citoyens » - La parole est à vous !
Une soirée pour débattre librement d'un sujet d'actualité. « Sexualité et violence » : en première partie et pour alimenter la réflexion, lecture d'extraits du livre d'Elisa Brune « La tournante » par Eveline De Couvreur

INFOS
Date : le jeudi 28 février 2013 à 19h à la Maison de Quartier « Les Bains Douches » - Rue de Malplaquet n° 12 - 7000 Mons
Prix : gratuit. Une collation sera offerte, un petit bar sera ouvert.
Une organisation en collaboration avec le Café Citoyen de Mons et Picardie Laïque.

Repas sur le thème : « Lectures et chansons sur grand écran »
Avec Jean-Pierre Schotte à l'accordéon et Patricia Beudin.

INFOS
Dates : les mardis 26 février et 26 mars 2013 à 19h30 chez Déli-Sud - rue des Juifs 21 - 7000 Mons
Prix : 16€ (hors boissons)

Renseignements et inscriptions :
LEEP de Mons Borinage centre
Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons
Tél / Fax : 065/31.90.14 - Patricia Beudin ou Rosalie Marchica
Courriel : leepmonsbor@yahoo.fr

Namur

Ateliers de la réussite scolaire pour les enfants de 5e et 6e primaires ainsi que les 1re et 2e secondaires

INFOS
Les ateliers sont donnés les lundis et jeudis de chaque mois durant l'année scolaire
Lieux :
- *Maison de jeunes de Jambes, Parc Astrid, 21- 5100 Jambes*
- *Haute École Albert Jacquard, Département pédagogique, rue des Dames Blanches, 3B - 5000 Namur*
- *Rue des Écoles 5 à Andenne*
- *Lieu à déterminer à Sambreville*

Prix : gratuit

Ateliers d'anglais ou de néerlandais pour enfants de 4 à 12 ans
Tu as envie d'apprendre l'anglais en t'amusant ? Viens nous rejoindre 1 fois par semaine. Pas de devoirs, pas de leçons… Et tu vas épater tes copains & copines !

INFOS
Dates : les samedis matin et mercredis après-midi
Lieu : Temploux - Jambes - Belgrade
Prix : 72€

Clubs de conversation pour adultes de plusieurs niveaux anglais, espagnol (adultes)
Pour permettre à toute personne apprenant une langue étrangère, de la pratiquer avec un locuteur natif, à des prix démocratiques et à deux pas de chez soi !

INFOS
Club d'espagnol les lundis 18h à19h
Club d'anglais les jeudis 18h à19h (intermédiaire) et de 19hà20h (confirmé)
Lieu : LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur
Prix : 10 séances de 1h : 72€ avec abonnement à un magazine inclus

Ateliers de découverte de la langue et de la culture anglaises (adultes)
N'ayez pas peur de vous lancer dans cette expérience. Dans un petit groupe, vous aurez l'occasion de découvrir le plaisir d'apprendre une langue étrangère !

INFOS
Dates : les lundis 18h à 20h et les jeudis de 9h30 à 11h30
Lieu : LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur
Prix : 10 séances de 2h : 117€

Renseignements et inscriptions :
LEEP de Namur, rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur
Tél. : 081/22.87.17 - Fax : 081/22.44.53
Courriel : ligue-enseignement.namur@gmail.com ou leepnamur@mlfbn.org

Les formations à la Ligue… février - mars 2013

2 février
Égyptomanie

4 février
Se sensibiliser à l'écoute active

22 février
Comment animer un groupe et installer un climat propice à la réalisation des tâches

6 mars
Visite du Palais de Justice de Bruxelles

9 mars
Visite du Louvre-Lens

22 mars
Carte de vie: « Pour un nouveau départ »

23 mars
Yves Saint Laurent Visionnaire
L'art du lâcher-prise
Prévenir et résoudre les conflits interpersonnels

24 mars
Promenons-nous dans les bois ! Les étangs et les marais de Boitsfort et Uccle
La lecture à voix haute

Pour en savoir plus sur nos stages et tout notre programme de formations ; visitez le site de la Ligue
➥ *www.ligue-enseignement.be*
ou contactez le secteur formation au 02/511.25.87

Marie-Mathilde Vienne, *animatrice du secteur Interculturel*

Un comité de parents : une ouverture sur l'école

L'un des objectifs majeurs du projet du secteur Interculturel de la Ligue est le suivant : *Accueillir l'enfant et sa famille : penser l'école comme un milieu de vie accueillant, ouvert sur son environnement et suscitant la participation de tous (parents, enseignants, enfants, partenaires extérieurs)*[1]. Mais comment « ouvrir » l'école, comment en délivrer les clés aux principaux participants, les parents ?

Le mercredi 23 janvier, un petit stand inhabituel s'est tenu dans le hall d'entrée de l'école 14 de Schaerbeek : de 8h à 8h45, certains parents ont offert du thé et du café à tous les personnels et parents de l'école, pour présenter le nouveau comité de parents. Les organisateurs espèraient que cette réception insolite trouve un accueil chaleureux auprès de tous les acteurs de l'école.

Cette action a une importance toute particulière pour l'école 14, de par son sujet, qui concerne toutes les personnes touchées, de près ou de loin, par la scolarité des enfants. Mais elle est également importante de par la manière dont elle est menée : ce sont, une fois n'est pas coutume, les parents de l'école qui se sont approprié le processus démocratique de la création d'un comité de parents.

Voici l'histoire de ce comité, créé *par* les parents et *pour* les parents, auquel la Ligue a participé, via l'animatrice qui travaille au sein de l'école trois jours par semaine.

La Ligue est présente au sein de l'école 14 de Schaerbeek depuis maintenant de nombreuses années. Elle organise, dans cet établissement, des cours de Français Langue Étrangère et un « café des parents », qui réunit une fois par semaine ceux d'entre eux qui désirent échanger avec divers intervenants sur des sujets variés, tous liés, de près ou de loin, à la scolarité de leur(s) enfant(s).[2] L'objectif premier de ces rencontres, tel qu'il est formulé dans le projet principal de la Ligue pour le secteur interculturel, est de *favoriser le dialogue et les partenariats entre les Écoles et les Familles en milieu populaire multiculturel*[3].

Tous les mercredis matins donc, autour d'un café et dans une ambiance chaleureuse, le réfectoire de l'école 14 accueille des réunions de soutien à la parentalité.

L'année scolaire 2011-2012 s'était terminée sur des soucis et des interrogations, de la part des parents, au sujet des bâtiments vétustes de l'école[4].

Parce que le dialogue et la compréhension mutuelle avec tous les acteurs de l'école s'étaient avérés difficiles, les parents ont émis l'envie de créer un organe permettant une communication plus facile et peut-être plus directe : un comité de parents. Cet organe devait permettre un meilleur dialogue, plus apaisé et plus régulier, avec la direction d'une part, et tous les acteurs de l'école concernés d'autre part.

L'idée a, depuis, fait son chemin, et le comité de parents tant attendu a finalement été créé début décembre 2012.

La Ligue a accompagné le projet du début à la fin, et continuera à épauler les parents tant qu'ils le désirent, via des actions comme celle qui a eu lieu ce mercredi 23 janvier.

Mise en place du Comité

En premier lieu, les familles souhaitaient recevoir le plus d'informations possible concernant les divers statuts et dispositions légales, ainsi que sur la mise en place et le fonctionnement au quotidien d'un tel organisme. L'animatrice de la Ligue a alors consacré un café des parents à la présentation des statuts légaux des comités de parents, en s'appuyant sur les textes officiels[5]. Elle a illustré ses propos par des exemples de comités ou associations de parents déjà mis en place dans d'autres établissements et ayant fait la preuve de leur bon fonctionnement[6]. Une des institutrices de l'école, qui participe au comité de parents dans l'école que fréquentent ses enfants, a également été invitée pour évoquer sa vision et son expérience personnelles du fonctionnement d'une association de parents, et aider le comité en devenir. La directrice faisant fonction[7] est également intervenue à maintes reprises pour féliciter l'entreprise des parents, et distiller avis et conseils bienvenus.

Le fait que ce questionnement de départ, et la recherche commune d'informations, se soient déroulés dans le cadre du café des parents, a donné au projet un visage apaisé et convivial, là où une telle initiative aurait pu passer pour un affront aux yeux d'une direction peu informée des démarches entreprises par les parents. Ce dialogue continu avec les instituteurs, membres du personnel, et direction, fut l'atout du lancement de cette association de parents, et a permis une création réellement collective du comité, mettant à contribution les initiatives et les idées de chacun.

Lors de la première séance d'information, où toutes les familles furent conviées par voie d'affichage dans le hall d'entrée de l'école, de nombreuses questions ont été émises par les participants. L'animatrice de la Ligue a alors consacré le café des parents suivant aux réponses qui pouvaient être apportées à ces interrogations. Les informations recueillies[8] provenaient souvent d'un même organisme, la FAPEO. Cette Fédération d'associations de parents de l'enseignement officiel a pour objectif de «*favoriser la participation active des parents,* (…)*, et encourager la mise en place, dans l'école, de toute forme de structure de dialogue famille-école*»[9].

Les parents ont alors souhaité être épaulés par cette association, qui propose des séances de formation avec des animateurs régionaux : une rencontre sera organisée, dans la mesure du possible, par l'animatrice de la Ligue lors d'un prochain café des parents. En effet, il est dorénavant possible d'envisager que les premiers pas du comité soient discutés lors des futurs cafés des parents organisés par la Ligue : une sorte de retour régulier et critique sur les impressions des parents, ce qu'ils ont appris, comment ils vivent la scolarité de leur enfant à travers l'expérience du comité, etc. Mais le but à court terme (fin de

> *« Les parents organisateurs ont souhaité que toutes les familles présentes dans l'école puissent participer, quel que soit leur niveau de compréhension du français. »*

l'année scolaire 2012-2013) est que ce comité « vole de ses propres ailes » et que les parents à l'initiative du projet et les autres s'en saisissent pleinement, quotidiennement, et sur le long terme.

Finalement, les parents ont élu leur comité le 12 décembre 2012. Là encore, l'affichage annonçant la tenue du vote avait été massif et organisé par les parents eux-mêmes. Nous avons ainsi pu lire l'annonce de la création du comité dans plusieurs langues : français, polonais, arabe, et turc. Les parents organisateurs ont en effet souhaité que toutes les familles présentes dans l'école puissent participer, quel que soit leur niveau de compréhension du français.

Le résultat de toutes ces séances d'information, puis de vote et d'organisation, a donné naissance à un comité créé dans les règles de l'art, et répondant parfaitement à la description qui en est faite dans le texte officiel : *l'Association de Parents, qui doit s'inscrire dans le strict cadre du projet pédagogique de l'école, a pour mission de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et obligations de chacun.*

L'Association de Parents organise une veille passive et active en vue d'informer, le plus objectivement possible, tous les parents d'élèves.[10]

Tout le monde, à l'école 14, a pu suivre, au jour le jour et depuis le début, la création de ce comité de parents, que ce soit via les affiches, par des discussions informelles, ou en y participant activement. Cette initiative citoyenne, démocratique et collective a ainsi reflété réellement la nature dynamique et volontaire des familles de l'école 14. Celles-ci désirent aujourd'hui prendre une place plus grande et pertinente dans la scolarité de leurs enfants, et apprennent chaque jour à se servir des outils à leur disposition au sein des établissements scolaires… Ce à quoi les invite volontiers la Ligue. En effet, l'un des objectifs principaux du projet du secteur interculturel de la Ligue est le suivant : *« Lutter contre l'enfermement communautaire et la solitude en favorisant l'émancipation des individus : amener les parents à devenir des acteurs de terrain, en les impliquant dans des projets dans l'école et dans le quartier, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de ces actions. »* Voici ici une illustration (parmi tant d'autres) du projet que le secteur interculturel, depuis sa création, cherche à réaliser auprès des familles.

Le 23 janvier 2013, nous avons donc vu concrètement la première action du « comité de parents-partenaires de l'école 14 ».

Cet événement au sein même d'un établissement scolaire jugé « défavorisé » prouve que des parents qui maîtrisent parfois mal les codes de l'institution scolaire ainsi que la langue de celle-ci, peuvent tout de même s'organiser pour créer des outils utiles à tous et mener un projet à bien, de ses balbutiements à sa concrétisation… même autour d'un thé ou d'un café.

1. Pour lire le projet du secteur interculturel de la Ligue dans son entièreté, voir le nouveau site Internet de la Ligue www.ligue-enseignement.be, onglet interculturalité, article "Projet principal".
2. Sur les objectifs poursuivis par les Cafés des parents, voir l'article d'Agnès Lalau, *Éduquer* n°86 du mois de décembre 2011.
3. Voir les missions de la Ligue sur le site Internet, op.cit.
4. Voir à ce sujet le reportage vidéo du Journal Télévisé de la RTBF du jeudi 10 mai 2012.
5. Décret du 30/04/2009 portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française, M.B 06/08/2009, ainsi que la Circulaire n°4182 du 11/10/2012 qui porte sur le même décret.
6. Les écoles qui ont été citées sont les suivantes : *l'école communale de Louveigné*, dont le comité de parents tient un blog avec toutes les actions effectuées par les parents du comité au sein de l'école, ainsi que *l'école du Merlo*, école primaire mixte de la commune d'Uccle, qui propose un enseignement spécialisé de types 1 & 8, dont le comité de parents apparaît directement sur le site Internet de l'école, ce qui est assez rare pour être mentionné.
7. Depuis le début de l'année scolaire 2012-2013, Cathy DeBaets remplace Martine Vogelsang, qui devait reprendre sa place de directrice courant janvier 2013.
8. Via le site Internet www.enseignement.be
9. Pour plus d'informations, voir le site internet de la FAPEO, www.fapeo.be, onglet "Créer une Association de parents en 5 étapes", ainsi que la page *« Boîte à outils pour la création d'une association de parents »*, véritable mine d'or pour tout parent désireux de créer un comité de parents dans son école.
10. Décret du 30/04/2009 concernant les associations de parents d'élèves, op.cit.

Le secteur Formation

Le Cahier des formations est disponible !

Saison printemps - été 2013

Plus de 70 formations destinées aux professionnels et aux volontaires du secteur non-marchand, qui souhaitent développer leurs compétences personnelles dans les domaines du management associatif, de la relation d'aide, de l'animation et de la créativité, de la communication interculturelle. Nous vous proposons aussi des stages résidentiels en mars, juillet et en août ainsi que des activités de loisirs, des visites, des promenades et des excursions culturelles pour tous les goûts.

Le secteur communication

Visitez notre nouveau site Internet :

la ligue

La ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a le plaisir de vous présenter son nouveau site Internet :
- Un site plus convivial.
- Plus d'actualités sur l'enseignement et l'éducation.
- Plus de facilité pour s'inscrire à nos formations.
- Toutes nos publications en téléchargement gratuit.
- Un compte Facebook et Twitter.

http ://ligue-enseignement.be

Les dernières études de la Ligue :

« Quelle scolarité dans les IPPJ ? »

Décrochage scolaire, renvois, absentéisme, démotivation, échecs, situations sociales précaires, toxicomanie, délits, les adolescents placés en Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) ont bien souvent derrière eux un parcours de vie chaotique. À la fin de l'étude, nous formulons 12 propositions d'améliorations de l'enseignement dispensé dans les IPPJ.

« Le Féminisme et l'enseignement »

À l'école, comme dans la société, l'égalité entre filles et garçons demeure virtuelle, tant les stéréotypes ont la vie dure, que ce soit dans l'orientation scolaire, les manuels scolaires, les contenus d'enseignement ou les attitudes dans les interactions entre les enseignants et leurs élèves.

René Robbrecht, *administrateur et membre du Bureau exécutif de la Ligue*

Walthère Frère-Orban (1812-1896)

Walthère Frère-Orban est une des figures les plus marquantes du monde politique belge de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Il présida, de 1878 à 1884, le gouvernement libéral qui réalisa, pour un laps de temps trop court, la plupart des idéaux pédagogiques de la Ligue de l'Enseignement.

Né à Liège le 24 avril 1812, issu d'un milieu modeste, Walthère Frère devint docteur en droit. En 1835, il épousa Clara Orban, fille d'un important industriel liégeois. À partir de 1846, il entreprit une carrière politique qui le conduisit à exercer, à plusieurs reprises, les plus hautes fonctions. Figure de proue du parti libéral liégeois, il fut conseiller communal à Liège à partir de 1840. Il fut élu à la Chambre sans interruption de 1847 à 1894. Il fut associé aux gouvernements à majorité libérale comme ministre des Travaux publics (1847 et 1848), puis comme ministre des Finances de 1848 à 1852 et de 1857 à 1870. Il devint Chef de Cabinet (Premier Ministre) en 1867.

Tout en conservant le portefeuille des Finances, il dirigea à nouveau le cabinet libéral de 1878 à 1884 et prit également le ministère des Affaires étrangères.

L'entrée en politique de Frère-Orban correspondit à la naissance d'un parti libéral de plus en plus exaspéré par les empiètements de l'Eglise catholique sur le pouvoir civil.

Le Congrès réuni à Bruxelles le 14 juin 1846 fonda le parti libéral.

Le programme qui y fut présenté est de la plume de Frère-Orban :

- abaissement progressif du cens électoral ;
- indépendance réelle du pouvoir civil ;
- organisation d'un enseignement public à tous les degrés sous l'autorité exclusive de l'État ;
- retrait des lois réactionnaires ;
- augmentation du nombre de députés et de sénateurs ;
- amélioration des conditions de vie des classes laborieuses.

L'action politique de Frère-Orban connut son paroxysme avec la guerre scolaire.

La guerre scolaire

Sous l'égide de Frère-Orban, le gouvernement, qu'il présida de 1878 à 1884, déchaîna la guerre scolaire. Non seulement les catholiques développèrent, avec leurs propres deniers, un réseau d'écoles catholiques qui dépeupla l'enseignement officiel, mais les évêques de Belgique prirent des mesures canoniques très graves contre les défenseurs de l'enseignement officiel.

Le pape Léon XIII refusa de les désavouer. Furieux de ce refus, Frère-Orban notifia, le 5 juin 1880, la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vatican. Malheureusement pour les libéraux, les Chambres ne représentaient que 2% de la population et la création massive d'écoles officielles avait compromis l'équilibre du budget de l'État et poussé à lever de nouveaux impôts. Aux élections du 10 juin 1884, les libéraux furent écrasés au point d'être écartés du pouvoir pendant trente ans.

Retourné dans l'opposition, Frère-Orban continua à participer activement au travail parlementaire. Leader des libéraux « doctrinaires », il s'opposa aux « progressistes », représentés notamment par Paul Janson, favorables au suffrage universel.

Une révision de la Constitution aboutit, en 1893, à l'instauration

du suffrage universel tempéré par le vote plural.

Après s'être opposé en vain à cette réforme, Frère-0rban resta intraitable, convaincu que seul un électorat limité, contrôlé et encadré pouvait assurer

le libéralisme de se maintenir au pouvoir face à l'influence cléricale.

Enferré dans une perspective politique contestée, non seulement par une partie de l'opinion catholique, mais aussi par une grande partie de l'aile progressiste des libéraux, il perdit une bonne part de son influence.

Lors des élections législatives de 1894, il ne fut pas réélu. Affaibli par la maladie, il mourut le 2 janvier 1896.

Bibliographie

- Marissal Cl., *Frère-Orban et son temps*, Les Cahiers du CeDop, ULB, 1998 ;
- Frère-Orban W., dans *Dictionnaire d'histoire de Belgique*, Didier-Hatier, 1988 ;
- G. H. Dumont, *Histoire de la Belgique*, Hachette, Paris, 1977.

Laurent Bourgois, *permanent au secteur Administration*

Plan Nature

La nature en ville et dans l'établissement scolaire est-elle une utopie ? Vu les 54% de la superficie totale de la région que représente la végétation à Bruxelles-Capitale[1], la réponse semble évidente. Pourtant, Bruxelles est en pleine élaboration de son Plan Nature. Dans quelle mesure ce plan affectera-t-il la vie scolaire ?

De septembre à décembre 2012 s'est tenu, à Bruxelles, un processus participatif pour l'élaboration du Plan Nature de la Région de Bruxelles-Capitale. Encadré par Ecores, 21Solutions et Bruxelles-Environnement, celui-ci a réuni plus de 300 participants, du secteur public, associatif et privé. En concordance avec l'Ordonnance relative à la conservation de la nature[2], Bruxelles-Capitale vise, via Bruxelles-Environnement et ce processus participatif, à développer un plan régional qui définira les lignes directrices et les priorités d'actions, pour une période de cinq ans, en matière de préservation et de conservation de la nature en ville.

Réunissant les réflexions des administrations communales, régionales, associations d'éducation relative à l'environnement, de sensibilisation à la nature ainsi que des acteurs privés, l'ébauche actuelle de ce plan se centre autour des grands axes de travail suivants :

- renforcer les liens positifs entre les Bruxellois et la nature ;
- développer le réseau écologique, jusqu'au cœur de la ville ;
- intégrer la biodiversité dans les plans et les projets ;
- préserver et restaurer les sites de haute valeur biologique ainsi que les espèces patrimoniales ;
- étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts ;
- améliorer la gouvernance en matière de nature.

Il est fort à parier que, comme c'est déjà le cas en Wallonie, la mise en œuvre du Plan Nature régional sera déléguée aux administrations communales.

Pour les écoles Bruxelloises

Concrètement, les établissements scolaires sont particulièrement visés par la première mesure, à savoir le renforcement des liens positifs entre les Bruxellois et la nature. Cette mesure vise à améliorer l'accès des Bruxellois à la nature, notamment par l'aménagement de nouveaux espaces verts. Une des pistes d'action envisagées pour répondre à cet objectif est l'aménagement des cours d'écoles. En effet, celles-ci sont souvent imperméabilisées et leur verdurisation permettrait aux élèves de bénéficier d'espaces de verdure et de nature au sein des établissements scolaires.

Deuxièmement, le plan prévoit le développement d'espaces de nature au niveau des espaces et bâtiments publics, et donc des lieux d'enseignement publics.

Enfin, la note de synthèse de Bruxelles-Environnement fait aussi apparaître la réflexion suivante : l'ouverture au public des cours d'écoles verdurisées en dehors des heures de cours (soir et weekend). Cependant, cette mesure s'avère peu réaliste compte tenu de freins financiers, organisationnels et techniques d'une part, mais aussi des enjeux de sécurité que cela représente.

En Wallonie

Le Plan d'Environnement pour le Développement Durable[3] de 1995 constitue un des fondements importants de la politique régionale wallonne en matière de développement de la nature. L'initiative de la Région wallonne pour la réalisation des Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) est une des actions prises dans le cadre du Plan régional d'Environnement pour le Développement Durable. Elle fait suite à une expérience pilote de « contrats biodiversité », initiée par la Fondation Roi Baudouin, au sein de cinq communes en 1993.

Via les PCDN, les communes visent à impliquer tous les acteurs locaux dans un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal. Le plan

met en œuvre deux approches essentielles et complémentaires. D'une part, un état des lieux du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire communal et, d'autre part, la mise en place d'une dynamique d'actions qui repose sur un partenariat. Le PCDN est centré sur deux objectifs : la réalisation de projets et la sensibilisation.

Pour les écoles wallonnes

À Bastogne par exemple, la sensibilisation des écoles se fait en collaboration avec le Parc Naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier, les Facultés Universitaires de Gembloux, les Contrats de rivières Haute-Sûre et Ourthe et l'ASBL « Fourrage plus » de Saint-Vith.

Les actions menées sont, à titre d'exemples :

- expositions et animations sur le thème des animaux en danger ;
- participation à la Semaine Sans Pesticides via la distribution de kits d'élevage de coccinelles, de paillons et la distribution de sachets de graines de fleurs sauvages ;
- participation aux Journées de l'Eau par la plantation d'arbres le long de cours d'eau dont les berges sont fortement érodées ;
- animations diverses dans le cadre de journées environnementales des écoles.

Initiative originale, l'administration communale offre un arbre fruitier aux parents d'un nouveau-né et invite les familles à le planter chez eux.

1. Synthèse du rapport Nature 2012. IBGE- Bruxelles Environnement. http ://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/RapportNature_def_FR.PDF ?langtype=2060
2. Ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature.
3. Le décret du 21 avril 1994 relatif à la planification du développement durable prévoit, en son article 2, l'élaboration quinquennale du plan d'environnement pour le développement durable (P.E.D.D.).

« Les cours d'écoles sont souvent imperméabilisées et leur verdurisation permettrait aux élèves de bénéficier d'espaces de verdure et de nature au sein des établissements scolaires. »

Michel Gheude

« Penser globalement, agir localement »

RTBF. Un JT de 13 :00, pris au hasard. À la une, un embouteillage monstre sur le ring de Bruxelles à la suite d'un accident. Les automobilistes ont eu jusqu'à trois heures de retard. C'est beaucoup. Qu'ont-ils fait ? Ils ont fumé plus que d'habitude, mauvais point. Mais ils se sont souri, bon point. Tout de suite après, vient le sujet chouchou entre tous, le temps. Cette fois, pleins feux sur le « retour du froid ». C'est l'occasion d'une petite météo suivie de conseils : comment protéger sa voiture, comment protéger ses canalisations, comment protéger son chien. L'avis d'un vétérinaire. Un petit manteau pour le chien à poils courts, mais pas pour le toutou à poils longs. Et pour tous, attention au sel entre les coussinets des papattes !

Durée de cette première partie : dix minutes ! On passe aux faits-divers : encore un vol de câbles SNCB, cette fois avec violences. Récit de la poursuite policière par le procureur et commentaires d'un responsable SNCB : « Il est temps que l'on prenne conscience du problème. » Qu'entend-il par là ? Nous n'en saurons rien. Nous partons à la prison de Nivelles. On y a installé des filets de protection au dessus des murs pour empêcher que des objets ne soient jetés aux détenus pendant leur promenade. Conclusion d'un responsable de l'administration pénitentiaire : « On verra dans quelques temps si ça suffit ou s'il faut prendre d'autres mesures. »

A 13 :14, la vie économique et sociale : quelques secondes sont consacrées à la grève de Ford Genk, puis aux nouvelles voitures électriques de l'hôpital Tivoli de Charleroi. Ensuite, retour aux faits-divers : l'évolution de la fraude à la carte bancaire. Le skimming diminue, le phishing augmente. Protégez-vous ! Ne révélez jamais vos coordonnées bancaires !

Le monde en deux minutes

A 13 :17, première info politique : Charles Michel énonce quelques propositions MR sur les droits de succession. Ensuite, un représentant du Conseil Economique et Social explique la demande des interlocuteurs sociaux d'être consultés sur les transferts de compétences du fédéral aux régions, notamment en matières d'allocations familiales. Cinq minutes. C'est long et fastidieux. Il est temps de faire une pause. Va pour une séquence people. D'abord Depardieu en Russie. Il embrasse Poutine, il critique Kasparov et même les Pussy Riot, dont il imagine le destin si elles n'avaient pas chanté dans une église orthodoxe mais dans une mosquée. Un scoop, car figurez-vous que ce propos confidentiel a été recueilli « en caméra cachée » ! Ensuite gros plan sur Ruby, la jeune et jolie danseuse du ventre, qui devrait témoigner dans le cadre du procès Bunga Bunga intenté contre Berlusconi. On rappelle que le Cavaliere aimerait ne pas être condamné pour faits de mœurs à la veille des élections italiennes. Très belle transition avec la politique étrangère. Il est 13 :25. Un seul sujet : le Mali. L'info du jour, c'est le soutien logistique offert par l'Angleterre à la France, engagée depuis trois jours dans cette opération militaire. On voit un avion transporteur de la RAF, puis un officier français expliquer, devant un camion portant une croix rouge, que des équipements médicaux sont nécessaires pour mener une telle opération. Qui s'en serait douté ? Deux mi-

> *« L'essentiel du journal d'hier ne fait plus que le 5e du journal d'aujourd'hui. Tandis que la météo, simple séquence du journal d'hier est devenue le sujet numéro 1. »*

nutes chrono, ce sera tout pour les nouvelles du Monde.

Il est 13:27, le JT passe à la culture avec une page de pub pour la réouverture du sympathique disquaire bruxellois Caroline. Le marché du CD n'est donc pas encore mort. Et un bon disquaire, c'est quand même mieux qu'une grande surface. Confirmation par le disquaire et par un spécialiste. Ensuite, séquence cinéma sur les Golden Globe. Quelques images de stars. À 13:32, le sport. On est lundi, la séquence revient sur les infos du week end. Voilà, il est 13:35, l'heure de rappeler l'info principale du jour: le retour du froid. Le JT est fini, page de pub. Et tout de suite après la pub, la météo. Pour la troisième fois! Mais cette fois, c'est LA météo! LA vraie météo! Qui nous annonce quoi? Le retour du froid!

L'effet régional

Il y a dans ce journal un incontestable effet « régionalisation ». L'info RTBF n'est plus une info nationale. La rédaction a intériorisé, comme son public, qu'elle n'était plus le miroir d'un pays, mais celui d'une région. Elle parle désormais comme parlent partout les presses régionales: accent sur l'info locale et la vie quotidienne, éloignement de la chose politique qui ne se joue pas dans les périphéries mais au centre de l'appareil étatique. On n'est plus dans le même rapport au monde. Les grandes questions sont là-bas, en Belgique ou au-delà; les petites sont chez nous, dans notre « communauté française ». L'Afghanistan, le Mali, ne concernent pas les pouvoirs régionaux de Bruxelles ou de Wallonie. La Belgique, c'est aussi nous, bien sûr, mais pas le même nous. Un nous plus lointain, un nous qui n'est pas tout-à-fait nous puisque nous réunissant à d'autres, il est au-delà de nous. Et, de surcroît, ce centre, la Belgique, le pays, l'État avec un grand E, est aussi, de toute façon, de moins en moins structurant au fur et à mesure que, de réforme en réforme, son champ d'action se réduit comme peau de chagrin. Il n'est pas seulement ailleurs, il est aussi de moins en moins lui-même, et ne semble plus exister que pour souffrir de nos sempiternelles querelles communautaires. Le JT est à l'image de cette périphérie qui n'est plus la périphérie d'un centre, d'une région dont la capitale n'est plus qu'une région parmi d'autres.

C'est ainsi que, très logiquement, la politique traditionnelle se contracte. 5 minutes de politique intérieure, deux minutes d'international, une minute d'économique et social. L'essentiel du journal d'hier ne fait plus que le 5e du journal d'aujourd'hui. Tandis que la météo, simple séquence du journal d'hier est devenue le sujet numéro 1.

La météo, signe d'un nouveau monde

La météo a toujours été un point fort de l'info. Depuis des millénaires, le paysan, le marin, le voyageur scrutent le ciel pour deviner le temps qu'il fera demain, pour savoir si les cieux, la mer, la terre, les dieux, leur seront ou non favorables. Le citadin n'a pas abandonné cette relation inquiète à la nature, et le succès de la séquence météo, avec ses présentateurs vedettes, ses cartes, ses chiffres et ses graphiques, ne s'est jamais démenti. Mais le thème du réchauffement climatique a transformé ce succès en buzz quotidien. La météo a débordé de la météo pour envahir tous les recoins possibles du JT. Car parler météo, c'est parler climat, et parler climat, c'est parler politique dans une nouvelle version de la politique. La météo, c'est ce qui fait désormais le lien entre le global et le local, entre le monde et nous. Et dans cette nouvelle géographie politique, où l'État n'est plus qu'un acteur parmi d'autres, chacun peut jouer un rôle de premier plan, non plus en s'engageant dans des actions collectives, mais en suivant quelques conseils pratiques dans sa vie quotidienne: moins gaspiller, éteindre la lumière, économiser l'eau, trier ses déchets, rouler à vélo …

Ainsi la dépolitisation du JT n'est qu'apparente. Le JT reflète la crise de l'État et la relation de plus en plus détachée que nous avons avec lui. En concurrence avec lui, les citoyens veulent peser eux-mêmes sur les événements.

Et veulent donc de l'information qui concerne leur champ d'action possible.

Le reste, c'est-à-dire le monde, et ce qui se décide dans les cercles lointains du pouvoir, tout ce sur quoi le citoyen est sans influence réelle, n'est plus le centre de l'attention, mais un simple contexte.

C'est dans ce contexte qu'il faut agir, mais il suffit d'en connaître les grandes lignes. C'est sur quoi nous pouvons agir directement que nous voulons de l'information. Et des conseils qui nous permettront d'avoir prise. Comment prendre nos précautions, améliorer nos comportements, mieux choisir. L'actualité a des conséquences dans nos vies quotidiennes. Mais l'actu ne fait pas que nous arriver. Nous n'en sommes pas que les spectateurs passifs. Nous pouvons aussi agir. D'où l'importance de l'information pratique, des conseils santé et des petites injonctions morales: fumer, ce n'est pas bien. Rouler en voiture électrique, c'est bien. La morale de ce JT, c'est *Vivons mieux et en vivant mieux, faisons un monde meilleur!*

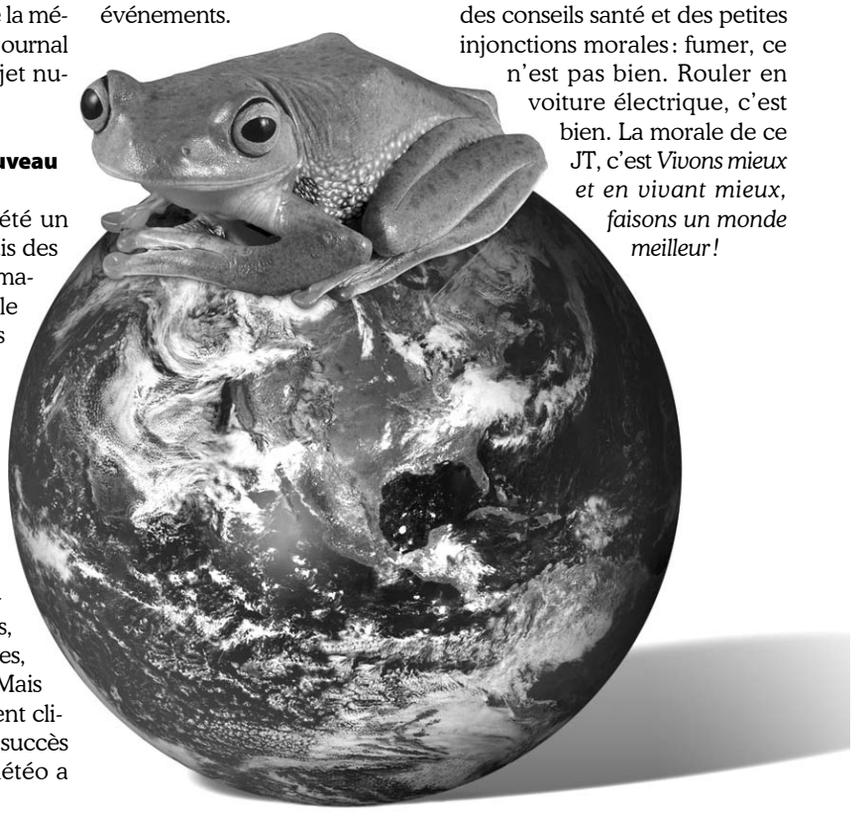

publications

espace de libertés
MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

To be or not tabou
Le numéro de février 2013

Plus la société s'offre de permissions, plus les sujets sensibles semblent échapper à cette libération. Réalité ou caprice de perception? Certains tabous sont vieux comme le monde (ou comme Adam et Ève, c'est selon). Le sexe, bien sûr. Mais aussi l'argent. Et bien d'autres «vaches sacrées» auxquelles, par respect (rarement), par pudeur (souvent) ou par tradition (parfois), il ne peut être fait ombrage. De nombreux tabous sont d'essence religieuse, car ils contreviennent à l'idée qu'on se fait de la règle doctrinale. Et cette idée s'ancre dans l'atavisme. D'autres sont circonstanciels, liés à l'air du temps, aux coutumes ou aux modes. D'autres encore, comme la mort, ramènent à des craintes sur l'essence-même de la vie. Espace de Libertés a ouvert la boîte de pandore des tabous de notre société. Cédant la plume à des auteurs qui, comme d'habitude, sont choisis en fonction de ce qu'ils ont à dire sur la question et pas pour ce que nous souhaiterions les entendre dire. Le résultat sera forcément frustrant pour les uns, jubilatoire pour d'autres, décevant pour les troisièmes. De toute façon, sur un tel sujet, difficile d'imaginer mettre tout le monde d'accord!

INFOS

Prix de l'abonnement annuel : 20€.
02 627 68 68 - espace@ulb.ac.be

En vente également en librairies (2€).

Cahiers Pédagogiques nº 502 vient de paraitre !
Par ici les sorties

Pourquoi a-t-on besoin, parfois, de sortir de l'école pour mieux enseigner, apprendre ? Comment préparer la sortie, gérer son déroulement, en faire un point d'appui pour les apprentissages ? En quoi et pourquoi cela change-t-il les relations entre accompagnateurs et élèves ? Les sorties sont-elles du ressort d'un projet d'établissement, ou de la liberté pédagogique de chaque enseignant ?

INFOS

w w w . c a - hiers-pedago- giques.com

CVB

présente en coproduction avec Cargo Films, Limited Adventures, RTBF (Télévision belge), ARTE

Bons baisers de la colonie

Un dvd + un livret pédagogique téléchargeable pour les élèves.
Bons baisers de la colonie est un documentaire du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) qui éclaire tout un pan de l'Histoire coloniale belge.
Une page importante de la Belgique qui mérite d'être (re)vu avec les élèves.
Les thèmes abordés dans le film relèvent des cours d'histoire, de géographie, de sciences humaines, de biologie, de morale. Le livret pédagogique permet aux élèves de s'exprimer sur leurs expériences du métissage dans le monde actuel. Le film s'adresse principalement aux étudiants du secondaire, voire du supérieur.

INFOS

Présentation du livret pédagogique sur le site du CVB : www.cvb-videp.be.
Pour commander au prix de 17€ + frais de port : Claudine Van O - 02 221 10 62 - claudine.vano@cvb-videp.be

TRACeS de ChanGements nº 208 vient de paraitre !
Dossier : Les maternelles

Ils sont mimi, elles sont super. Il s'agit bien d'un métier dont la très grande majorité est des femmes. Ils sentent bons la lavande, la salive et les couches culottes plus ou moins garnies. Ils rient, pleurent et chantent ; ils apprennent à vivre ensemble, améliorent leur langage, découvrent l'écriture, développent leur capacité à compter. Elles sentent bon la vanille, les encouragements et les rappels à l'ordre. Elles instituent un cadre de vie, planifient des activités variées, cognitives ou non ; elles veillent à faire germer toutes ces petites graines et soignent les jeunes pousses avec le plus grand soin.

Les difficultés existent bien sûr, le présent TRACeS en fait écho, en parallèle avec des récits de pratiques et des prises de distance. Et quelques grandes questions subsistent… Mais celles-là, ce sera pour un prochain numéro !

INFOS

www.changement-egalite.be

CHANGEMENTS pour l'Egalité
mouvement socio-pédagogique

Étude CGé 2012
Ados en Exil

Coordonné par Sandrine Grosjean

Les constats que Pascale Jamoulle et Jacinthe Mazzocchetti font dans leur livre «Adolescences en Exil» ont poussé un groupe de praticiens de l'adolescence à se pencher sur leur pratique et à voir en quoi l'exil des jeunes les convoquait à un métissage de leurs propres identités professionnelles.

INFOS

Depuis le 20 décembre 2012 l'étude complète est téléchargeable en format pdf.
www.changement-egalite.be
Avec le soutien de la Fédération Wallonie - Bruxelles

événements

Qu´est-ce/Qui fait soin ?
La Nouvelle campagne d'information et de sensibilisation de l'asbl l'Autre « lieu »

Une réforme des soins en santé mentale se construit en Belgique depuis 2009. Pour l'Autre « lieu », les questions de santé mentale s'enrichissent du croisement des savoirs des experts et des personnes ayant eu/ou non une trajectoire psychiatrique. Cette nouvelle campagne est basée sur une recherche-action à travers laquelle un groupe de personnes sont sollicitées sur la manière dont elles appréhendent le soin en regard de leur propre parcours. Le groupe a travaillé la question des représentations liées à la souffrance psychique et à sa prise en charge. L'objectif est de provoquer l'irruption d'une « autre langue » dans les débats d'experts et aussi de sensibiliser aux pistes pratiques que le groupe aura collectivement déterminées.

INFOS

Commandez-nous la brochure « Qu'est-ce/Qui fait soin ? » au 02/230 62 60 ou autrelieu@edpnet.be - Toutes les infos sur www.autrelieu.be

Journée d'étude :
L'enseignement secondaire en mutation

L'Aped organise une journée d'étude sur les réformes de l'enseignement secondaire.

L'enseignement flamand est travaillé par un vif débat sur la nécessité, l'orientation et la faisabilité d'une réforme profonde de l'enseignement secondaire.

Du côté francophone, s'il n'y a pas de grand chambardement en discussion, les mutations se font plutôt par étapes. On a eu l'Approche par Compétences, les réformes du 1er degré, la CPU ou cours d'expérimentation, etc.

Durant cette journée d'étude, nous développerons notre argumentaire en faveur d'une réforme conséquente du secondaire. Une réforme qui diminue la ségrégation sociale, qui élève le niveau des connaissances socialement utiles et offre à tous les jeunes une formation générale et polytechnique. Nous invitons les enseignants et les autres acteurs à venir en discuter avec nous.

INFOS

Le samedi 2 mars 2013 de 10 h à 16 h30"
Lieu : Huis van het Nederlands, rue Philippe de Champagne 23, 1000 Bruxelles
PAF : 12€ (tarif normal) ou 8€ pour étudiants et membres de l'Aped
Ce prix comprend les sandwiches garnis pour le repas de midi, ainsi que le café et le thé.

« Devoir de regard »
La nouvelle exposition photographique d'Amnesty International
Parce qu'ouvrir les yeux, c'est déjà agir…

Amnesty International débute l'année 2013 avec une nouvelle campagne inédite : « Devoir de regard ». L'objectif : encourager le grand public à agir pour un meilleur respect des droits humains par le biais de la photographie, alliée incontournable du militant.

Amnesty International investira, dès le 14 mars, une série de villes francophones de Belgique (Bruxelles, Namur, Liège, etc.) afin de présenter au public une exposition photographique exceptionnelle.

Dossiers pédagogiques, visites thématisées de l'exposition et actions militantes seront proposés.

INFOS

L'exposition (accompagnée d'une invasion visuelle et d'autres événements) aura, entre autres, lieu :
- *à Bruxelles, au Palais de Justice - du 11 au 30 mars 2013*
- *à Namur, aux Facultés Universitaires ND Namur, du 20 avril au 10 mai*
- *à Liège, à l'Hôtel de ville, du 15 mai au 1er juin*
- *à Charleroi, à la Maison de la Laïcité, du 7 au 21 octobre*
- *à Mons, au Manège-Maison Folie, du 25 octobre au 10 novembre*
- *à Louvain-la-Neuve, à la Salle des Tapisseries de l'UCL, du 20 novembre au 8 décembre*

D'autres lieux de passage de la campagne et de l'exposition seront confirmés prochainement.
Amnesty International Belgique francophone
Rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles
Tel : +32 (0) 2 538.81.77
Fax : + 32 (0) 2 537.37.29
amnesty@amnesty.be • www.amnesty.be

Campagne
L'hypersexualisation des enfants

L'hypersexualisation de l'enfant indique la pression qui pousse les enfants à entrer dans une sexualité abusive qui n'est, non seulement pas de leur âge, mais qui vient entraver leur processus de développement et leur propre rythme d'appropriation de la sexualité.

Plus d'informations sur : www.yapaka.be/campagne/campagne-lhypersexualisation-des-enfants